

Les enjeux du financement du secteur privé en Nouvelle-Calédonie : quelles réponses opérationnelles à apporter ?



Introduction

David Guyenne

11 mois après les émeutes : un risque réel d'enlisement économique

Des indicateurs qui ne rassurent pas :

Confiance en l'avenir

- **12 900 départs** glissants, à fin mars 2025 – *données aéroport de Tontouta*
- Seulement **15 %** des entreprises détruites **souhaitent reconstruire** – *source : Enquête Quidnovi – CCI*
- **314 procédures collectives** en 2024 (liquidations, sauvegardes) – *source : Isee-NC (février 2025)*
- **11 000 emplois détruits.** - *source : IEOM*
- En février 2025 : **6 000** personnes au **chômage total** et **6 400** au **chômage partiel** - *source : Isee-NC*

Consommation

- Total des paiements et retraits par cartes bancaires inférieur de 8,1 % à celui de 2023 - *source : IEOM*
- TGC : Rendement réel entre **43 et 47 Mds/an** (entre 2019 et 2022).
-> Rendement attendu post-réforme de la TGC en 2025 : **37 Mds.** - *source : NC La 1ère*
- **-59,5 %** d'immatriculations de véhicules particuliers neufs par rapport au T4-2023 - *source : IEOM*

Investissement

- - 50 % de production de crédit en 2024 par rapport à 2023. – *source IEOM*
- **Ventes immobilières** : -75 à -85 % de CA estimé en 2024 - *source : Isee-NC* / Entre janv/février 2023 et 2025 : baisse de l'activité immobilière de -70 % en volume et -80 % en valeur.
- Fin 2024, -48,7 % de vente de ciment vs fin 2023 - *source : IEOM*

11 mois après les émeutes : un risque réel d'enlisement économique

L'activité économique n'est pas fluide et ne permet pas d'alimenter les circuits économiques.

Problématique entreprises détruites

- Assurance sinistre
- 30 % des sommes versées
- Assurances pertes d'exploitation
- Permitting
- Financement / défiscalisation : Guichet de la reconstruction

Problématique entreprises non détruites

- Trésorerie
- Paupérisation des Calédoniens
- Commerces du marché noir
- Affaiblissement généralisé du tissu économique.

Problématique communes

- Réassurance, assurance des activités économiques
- Outils de reconstruction incomplets
- Taux d'intérêt élevés
- Visibilité institutionnelle
- Connaissance du marché en 2025

PROGRAMME

8h00 – 8h30 : Ouverture et introduction : Etat des lieux, un an après la crise

8h30 – 10h00 : 1^{ère} séquence : Les conditions du financement et des assurances dans un contexte exceptionnel

10h00 – 11h00 : 2^{ème} séquence : Comment mobiliser au mieux les autres sources de financement publiques et privées dans ce contexte particulier ?

11h00 – 12h00 : 3^{ème} séquence : Le témoignage des entreprises

12h00 – 12h30 : Conclusions des travaux

INTRODUCTION (8h00 – 8h30) :

Etat des lieux, un an après la crise

INTERVENANTS :

Hervé MARITON, ancien ministre, président de la FEDOM

David GUYENNE, président de la CCI – NC

Mimsy DALY, présidente du MEDEF Nouvelle-Calédonie

Elisabeth RIVIERE, présidente de la Chambre des métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie

Christopher GYGES, porte-parole du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, anime et contrôle les secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de la fiscalité, du travail et de l'emploi, de l'énergie et du numérique

1^{ère} SEQUENCE (8h30 – 10h00) :

**Les conditions du financement et des assurances
dans un contexte exceptionnel**

1^{er} temps d'intervention :

Fabrice DUFRESNE, Directeur d'agence IEOM de Nouméa



CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET BANCAIRE

**Séminaire FEDOM : les enjeux du
financement du secteur privé en
Nouvelle-Calédonie**

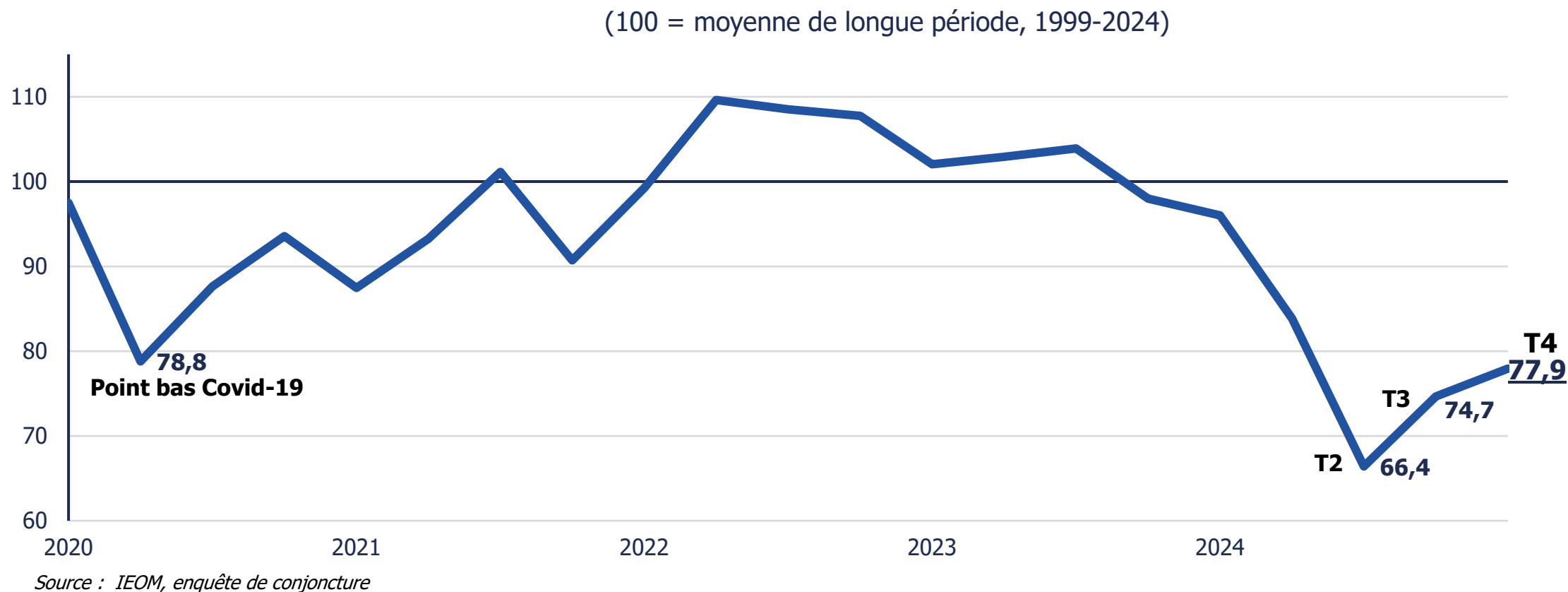
16 Avril 2025

PARTIE 1

SITUATION ÉCONOMIQUE

Un effondrement des indicateurs

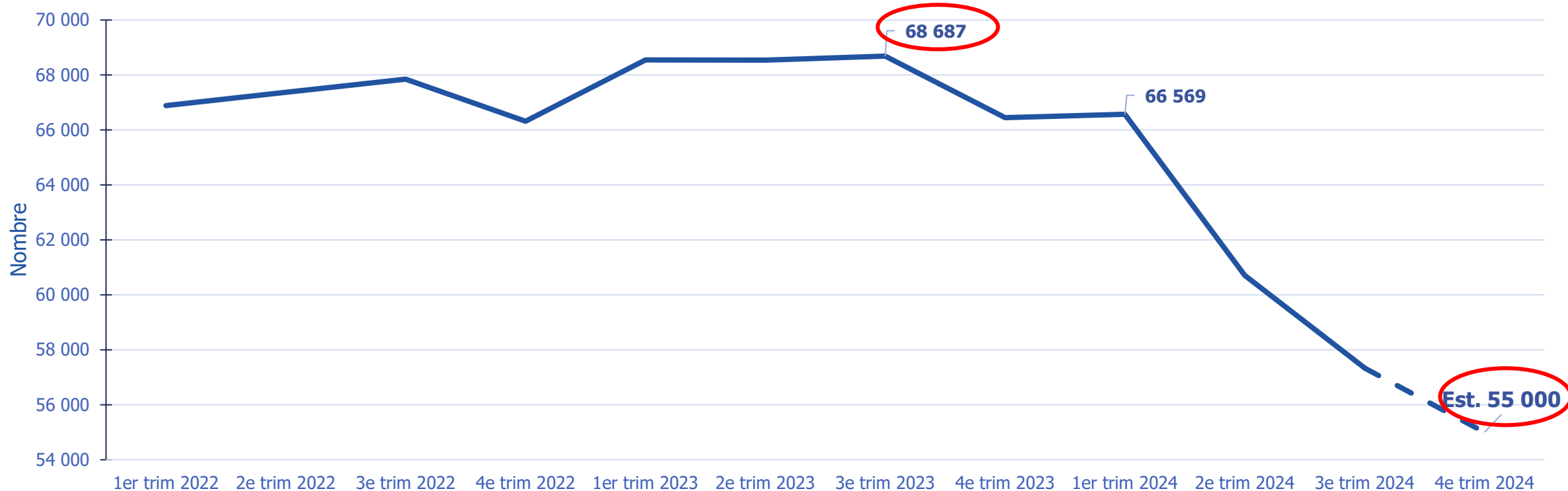
Effondrement de l'Indicateur du Climat d'Affaires en 2024



- L'ICA a enregistré son niveau le plus bas au 2^e trimestre 2024
- Le rebond observé aux 3^e et au 4^e trimestres ne permet pas de retrouver le niveau enregistré lors de la pandémie de Covid-19.

Une forte chute de l'emploi salarié privé

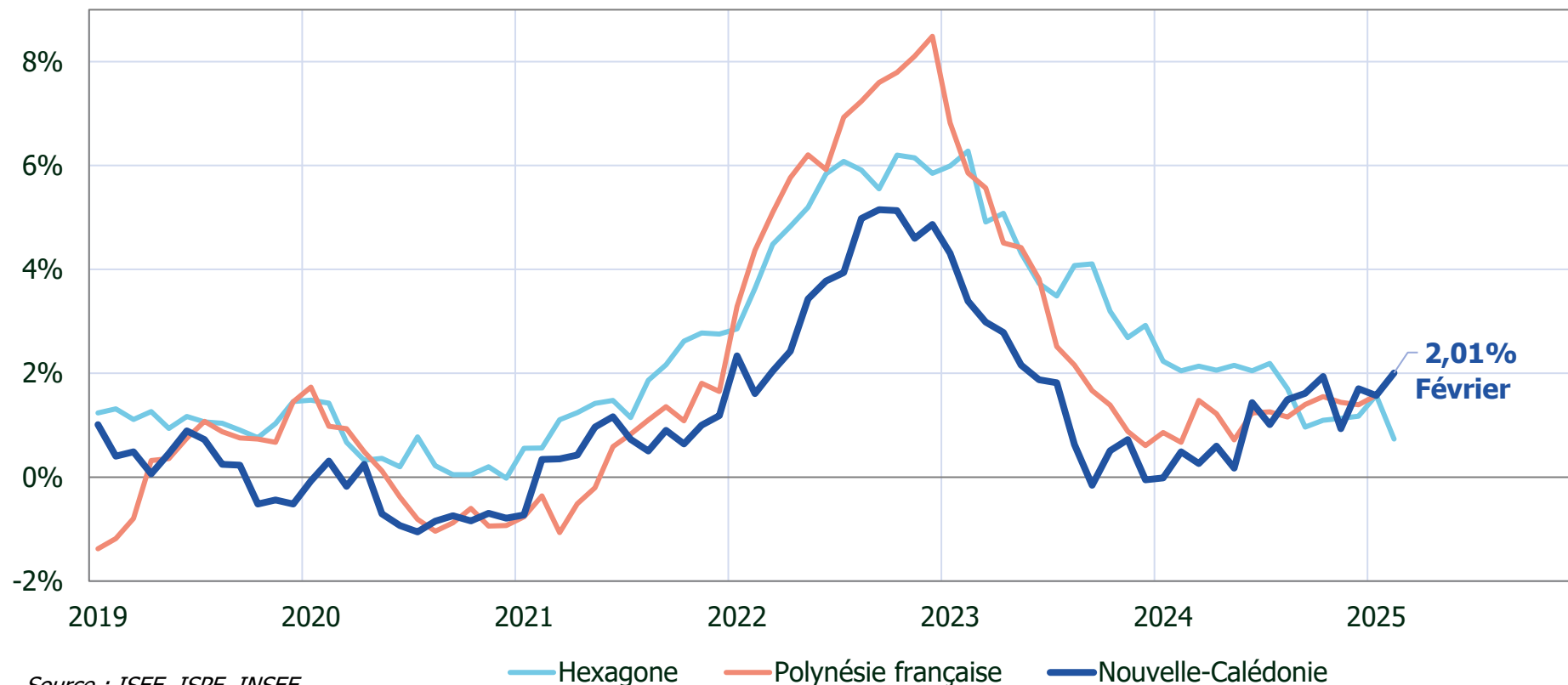
Evolution du nombre de salariés dans le secteur privé



- L'emploi salarié privé s'est replié de 20 % (près de 13 700 emplois) depuis le plus haut historique du 3T 2023

Une inflation maîtrisée en zone Pacifique malgré une légère hausse depuis juin 2024

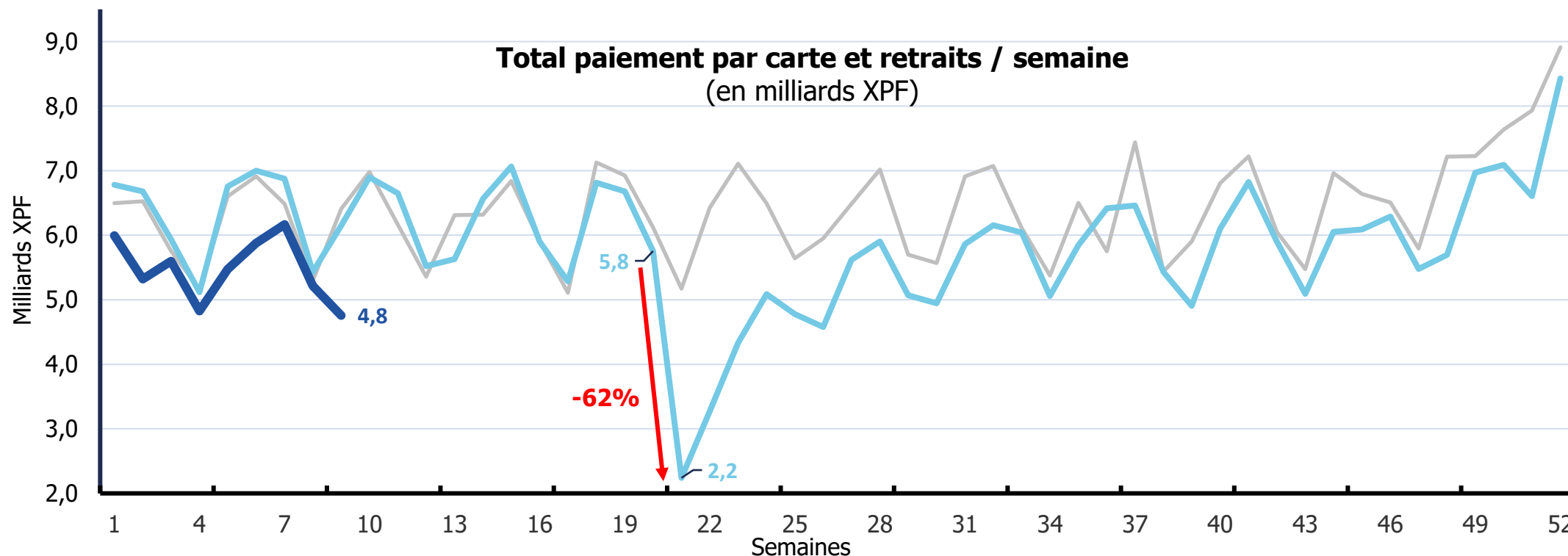
Taux d'inflation (en glissement annuel)



Inflation moyenne annuelle en NC

- 2024 : 0,97 %
- 2023 : 1,75 %
- 2022 : 3,69 %
- 2021 : 0,62 %

Un repli de la consommation des ménages en 2024 et 2025

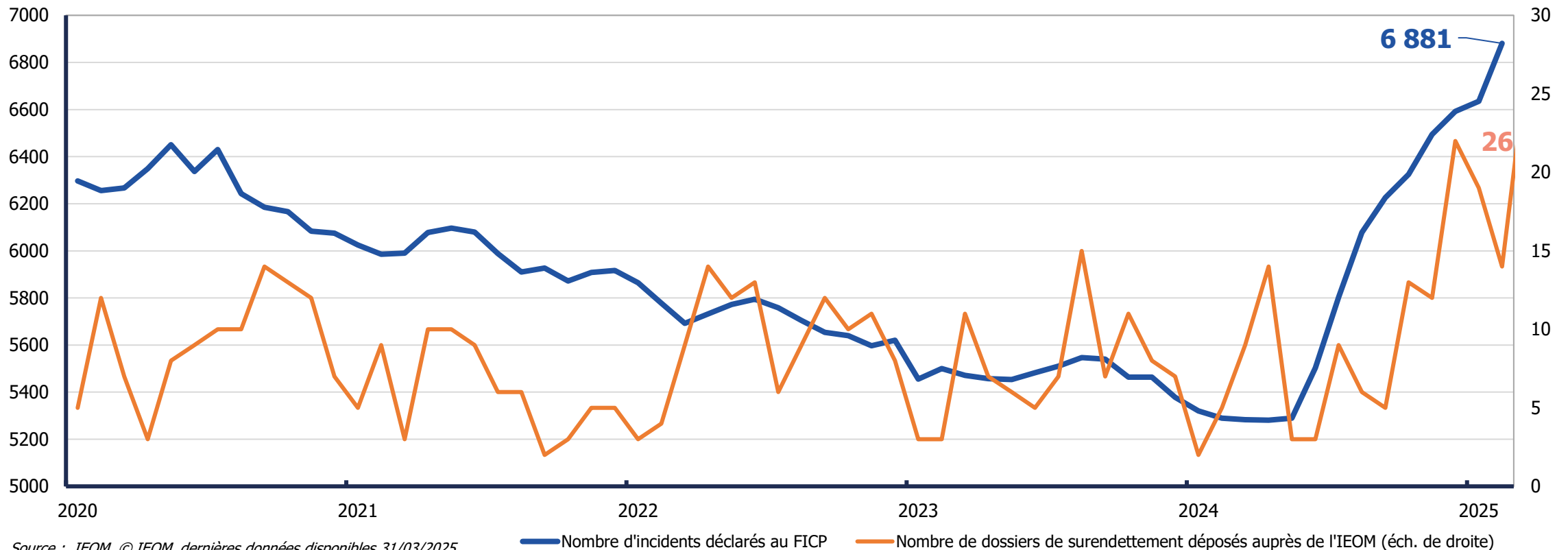


Source : IEOM (cartes bancaires Visa et MasterCard)

— Total paiements + retraits 2023 — Total paiements + retraits 2024 — Total paiements + retraits 2025

- **Cumul des paiements et retraits par cartes bancaires en retrait de 8,1 % en 2024 par rapport à 2023.**
- **Cumul des paiements et retraits par CB en retrait de 12,1% sur les 2 premiers mois de 2025 par rapport à la même période en 2024.**

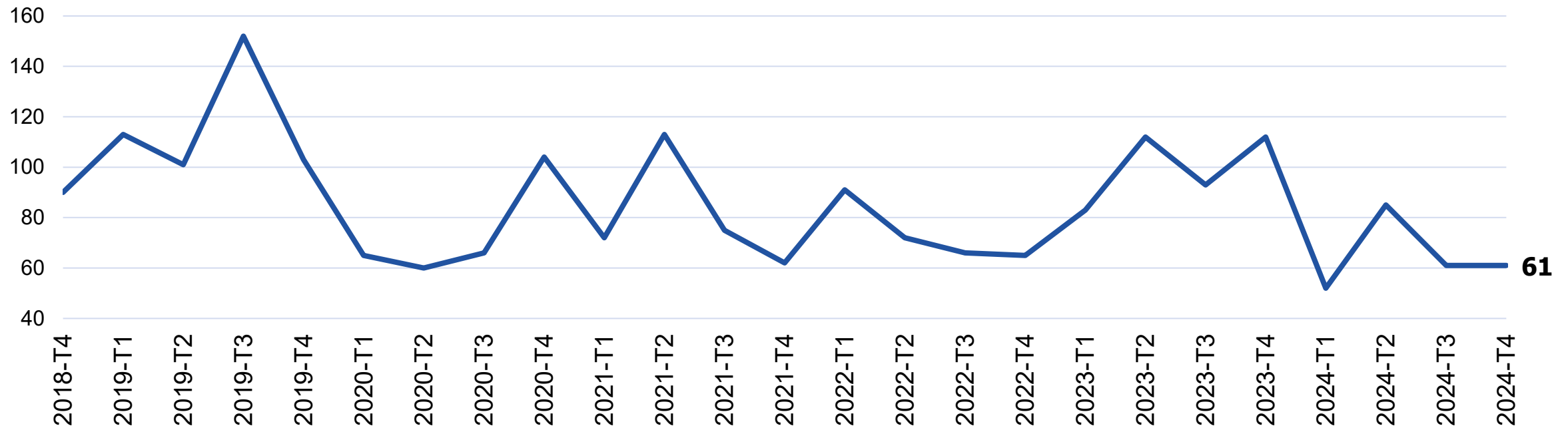
Des indicateurs de vulnérabilité des ménages* orientés à la hausse



- **Nette augmentation du stock d'incidents déclarés au fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP)**
- **Tendance à la hausse du nombre de dossiers de surendettement déposés auprès de l'IEOM sur la fin de l'année 2024, qui se confirme sur le début de 2025 (59 dossiers au 1^{er} trimestre 2025, contre 16 au 1^{er} trimestre 2024).**

Un recul des défaillances d'entreprises en 2024...

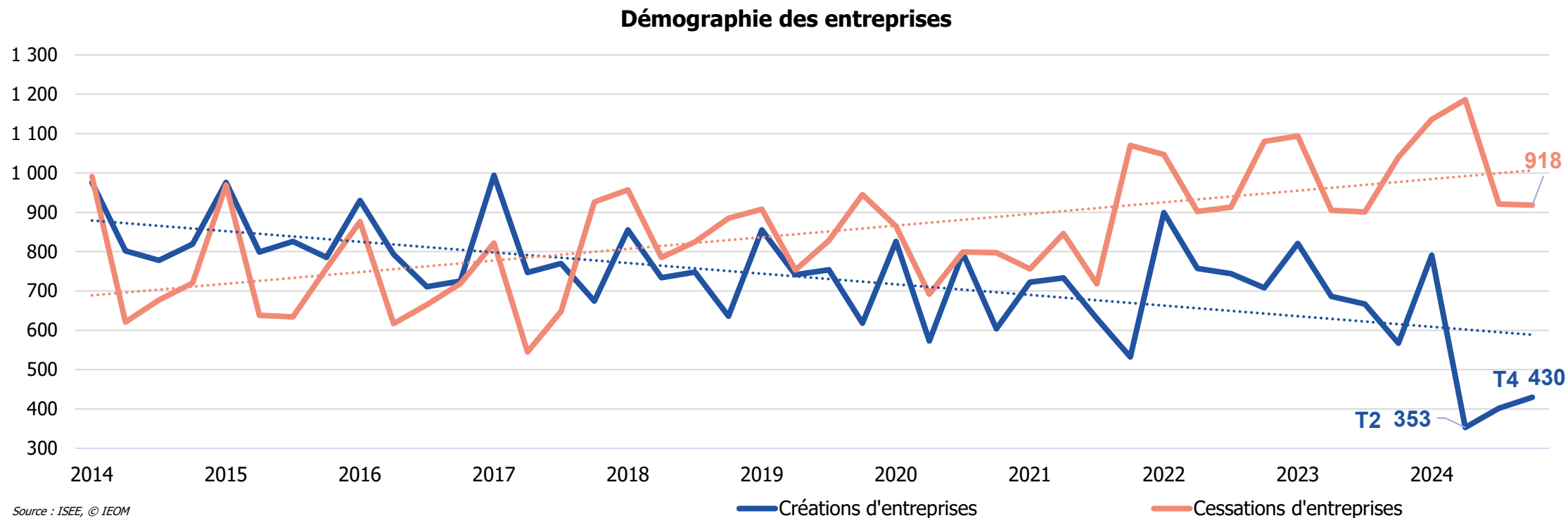
Défaillances d'entreprises (en nombre) – données trimestrielles



Source : IEOM

- **Seulement 259 défaillances enregistrées sur l'ensemble de 2024, soit le niveau annuel le plus bas depuis 2014 (contre 400 en 2023)**
- **Ce faible niveau s'explique par le dispositif exceptionnel de soutien de l'Etat français suite aux émeutes (financement du chômage partiel, aides aux entreprises...)**

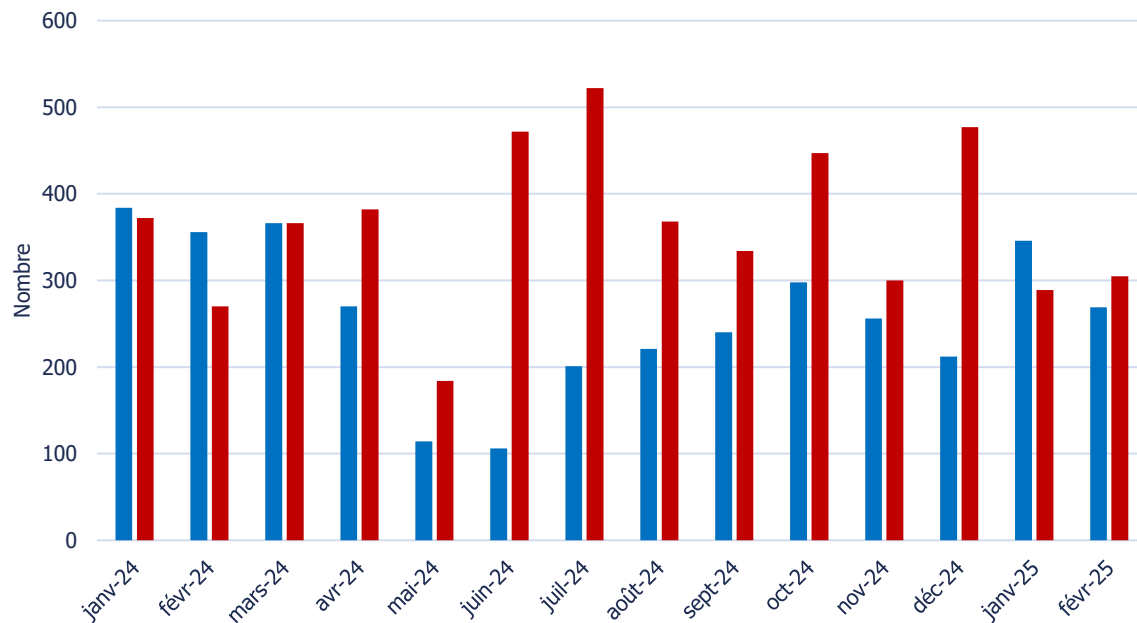
...mais une forte baisse du nombre de créations d'entreprises



- Depuis 2021, l'écart entre le nombre de créations d'entreprises et le nombre de cessations d'entreprises est significatif.
- Depuis le 2^e trimestre 2024, le nombre de créations d'entreprises est à un niveau historiquement bas.

...et davantage de radiations que d'inscriptions au Ridet

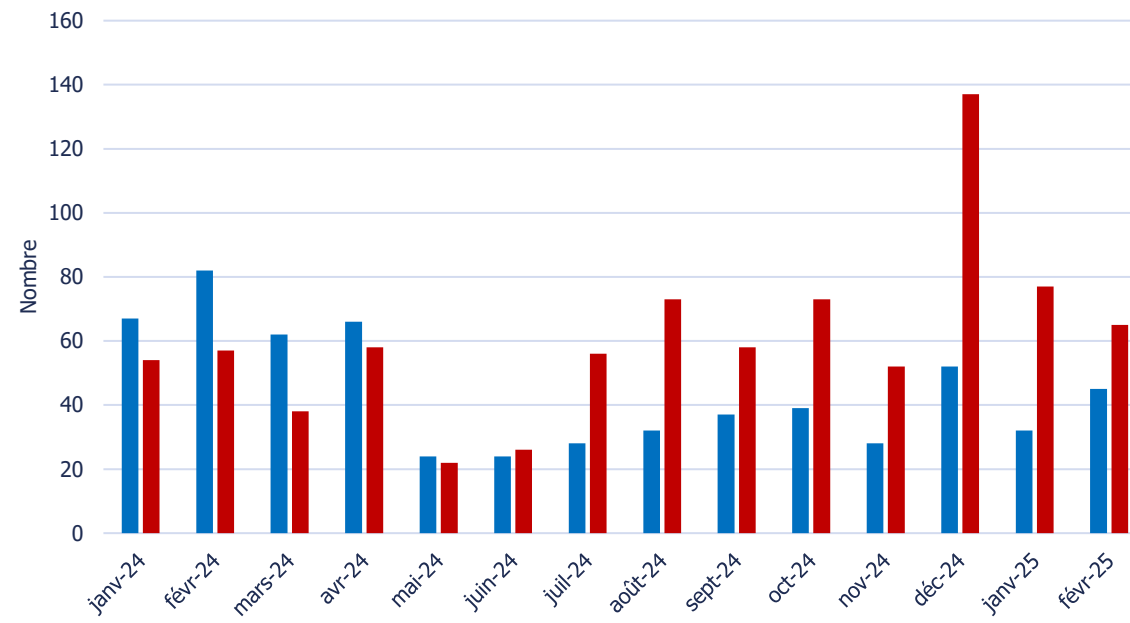
Travailleurs indépendants (patentés)



Source : Isee - Ridet

■ Inscriptions ■ Radiations

Sociétés



Source : Isee - Ridet

■ Inscriptions ■ Radiations

- **Soldes très largement négatifs en 2024** : trav. Indépendants « patentés » (- 1 470) / Sociétés (-163)
- ... qui se confirme pour les sociétés en 2025 (solde de -65)
- pour les « patentés » davantage d'inscriptions que de radiations en janvier (sans confirmation en février de cette tendance)
- **Secteur le plus affecté en 2024 comme 2025 : la Construction** (avec accélération de la dynamique en 2025)

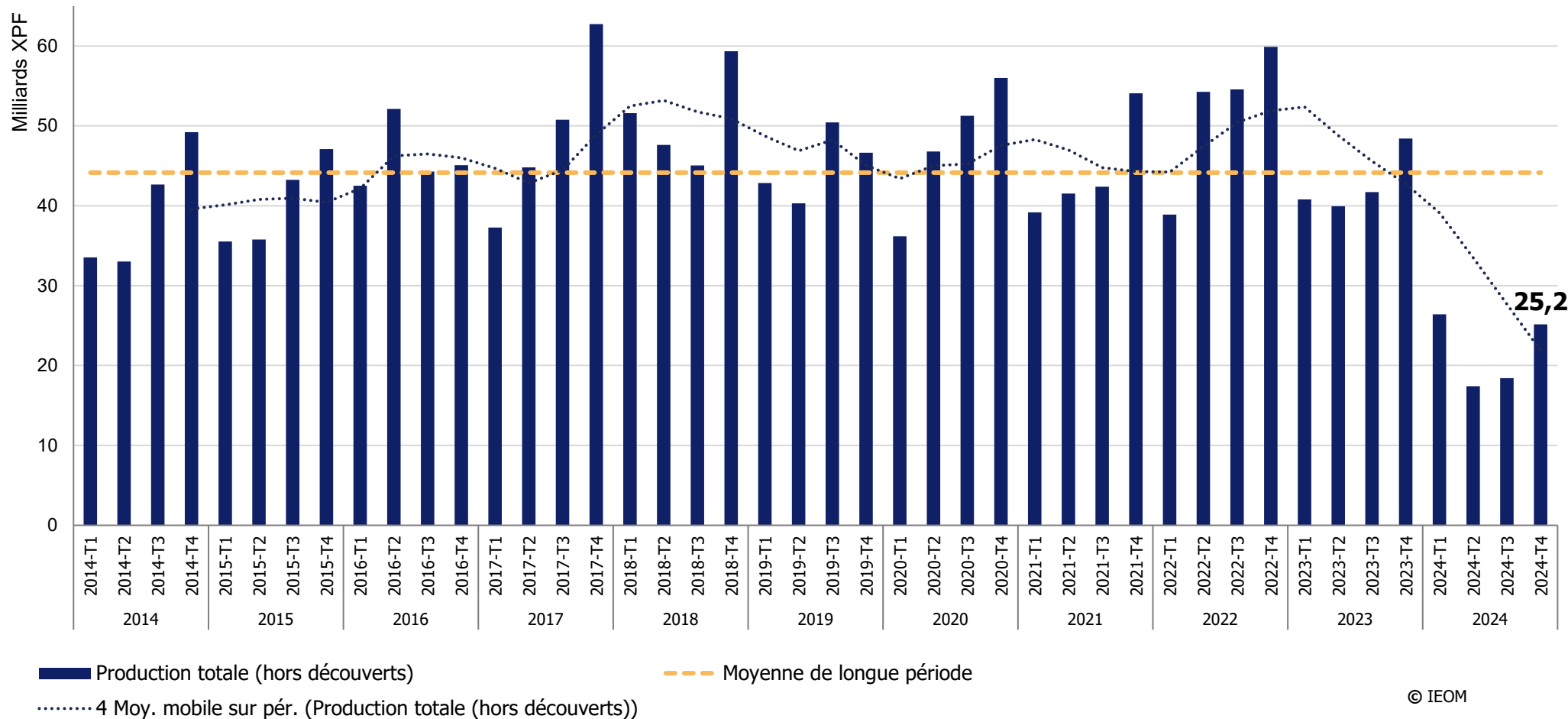
PARTIE 2

ACTIVITÉ BANCAIRE

Une activité bancaire globalement en très net repli en 2024

Un effondrement de la production totale de crédits en 2024

Production totale de crédits (hors découverts)



T4 2024 :

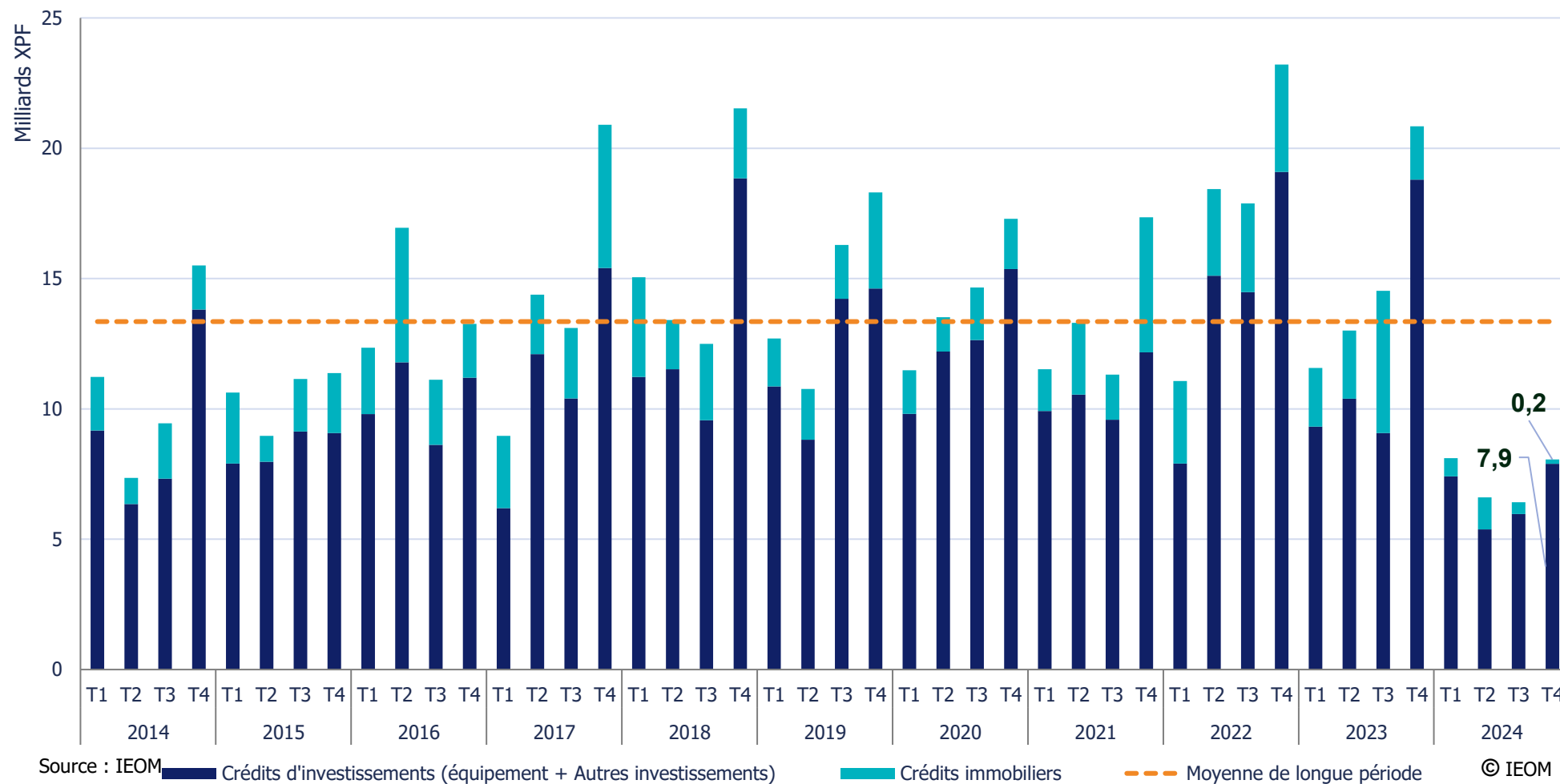
- -48,0 % en glissement annuel
- +36,5 % en glissement trimestriel

Total 2024 :

-49 % par rapport à 2023

L'octroi de crédits d'investissement des entreprises en fort recul

Production totale de crédits d'investissement et immobiliers (SNF)



T4 2024 :

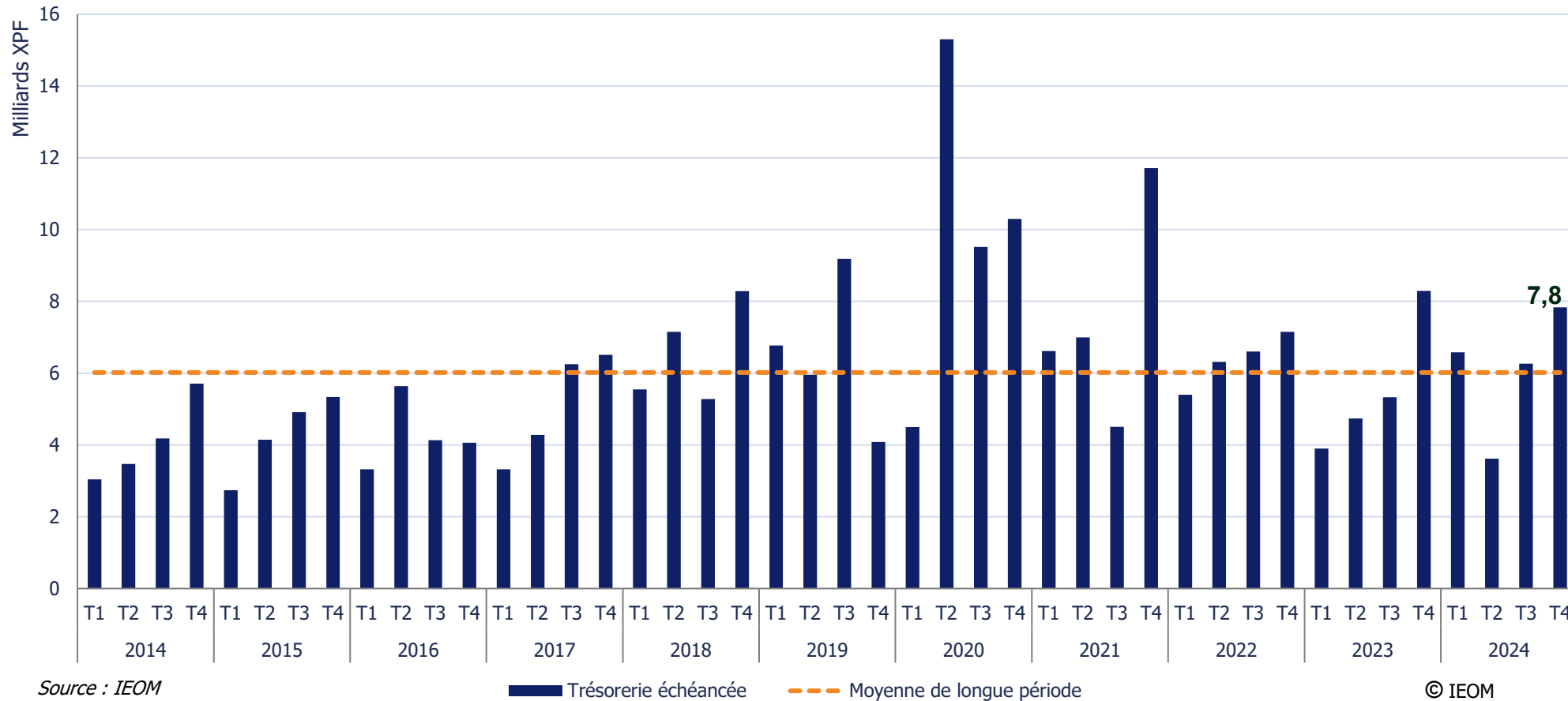
- -61,3 % en glissement annuel
- +25,4 % en glissement trimestriel

Total 2024 :

-51 % par rapport à 2023

Les crédits de trésorerie aux entreprises se redressent sur le 2nd semestre 2024

Production totale de crédits de trésorerie (SNF)



T4 2024 :

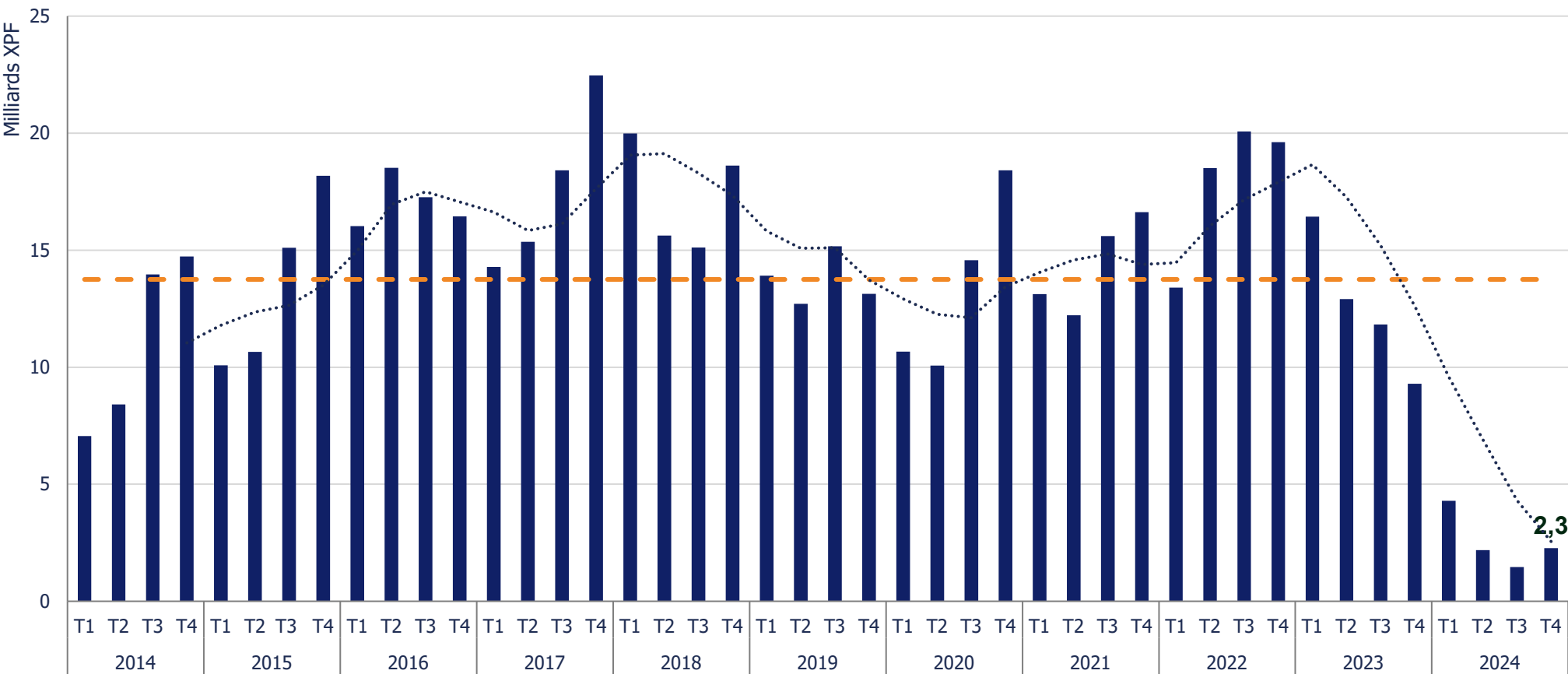
- 5,5 % en glissement annuel
- +25,1 % en glissement trimestriel

Total 2024 :

+9,2 % par rapport à 2023

L'octroi des crédits à l'habitat aux particuliers au plus bas

Production totale de crédits d'habitat (Particuliers)



T4 2024 :

- 75,6 % en glissement annuel
- +55,3 % en glissement trimestriel

Total 2024 :

-80 % par rapport à 2023

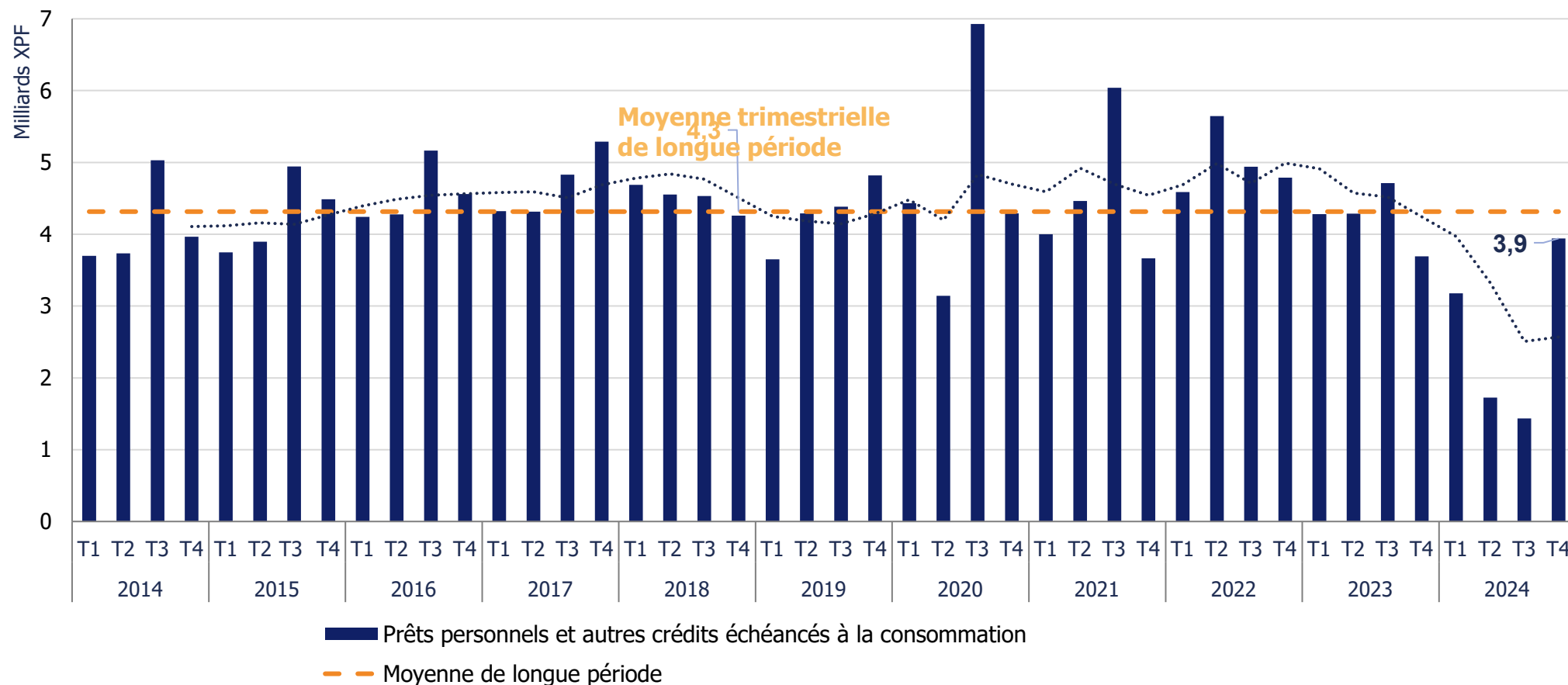
Source : IEOM

■ Habitat — Moyenne de longue période 4 Moy. mobile sur pér. (Habitat)

© IEOM

L'octroi des crédits à la consommation aux particuliers rebondit au 4^e trimestre

Production totale de crédits à la consommation (Particuliers)



T4 2024 :

- +6,7 % en glissement annuel
- +174,7 % en glissement trimestriel

Total 2024 :

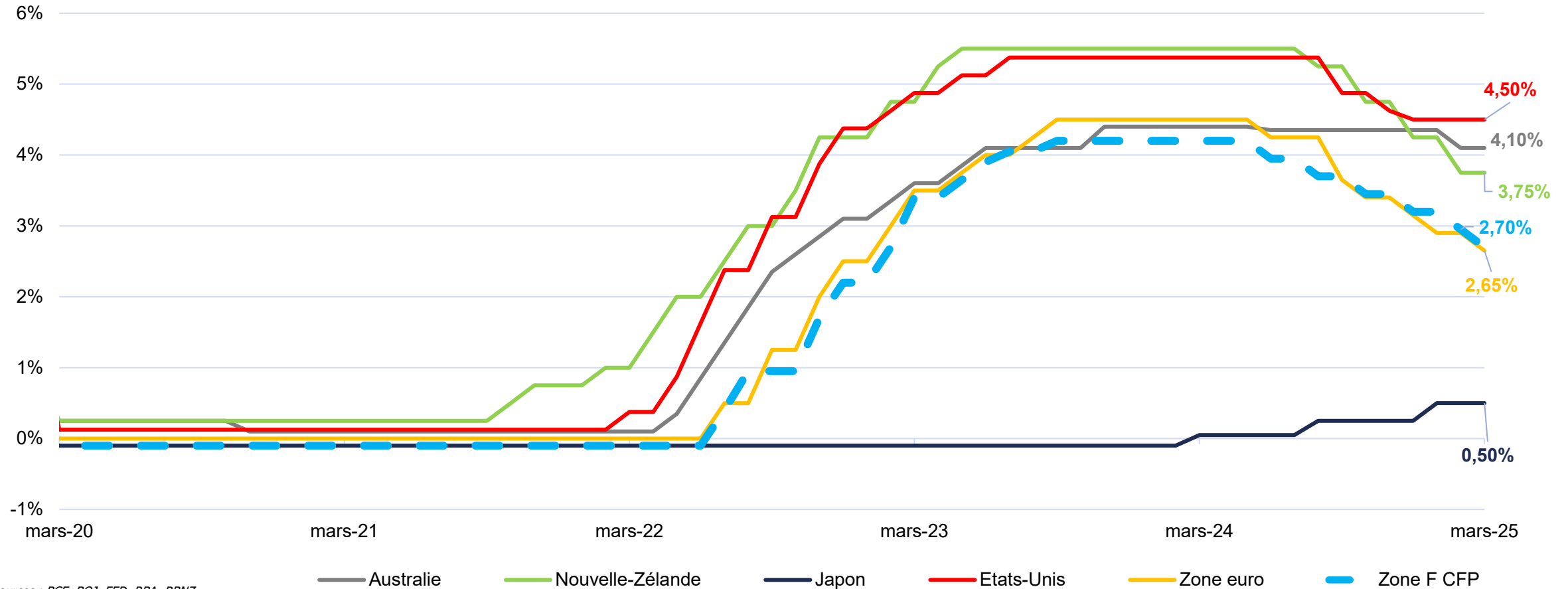
-39 % par rapport à 2023

Source : IEOM

© IEOM

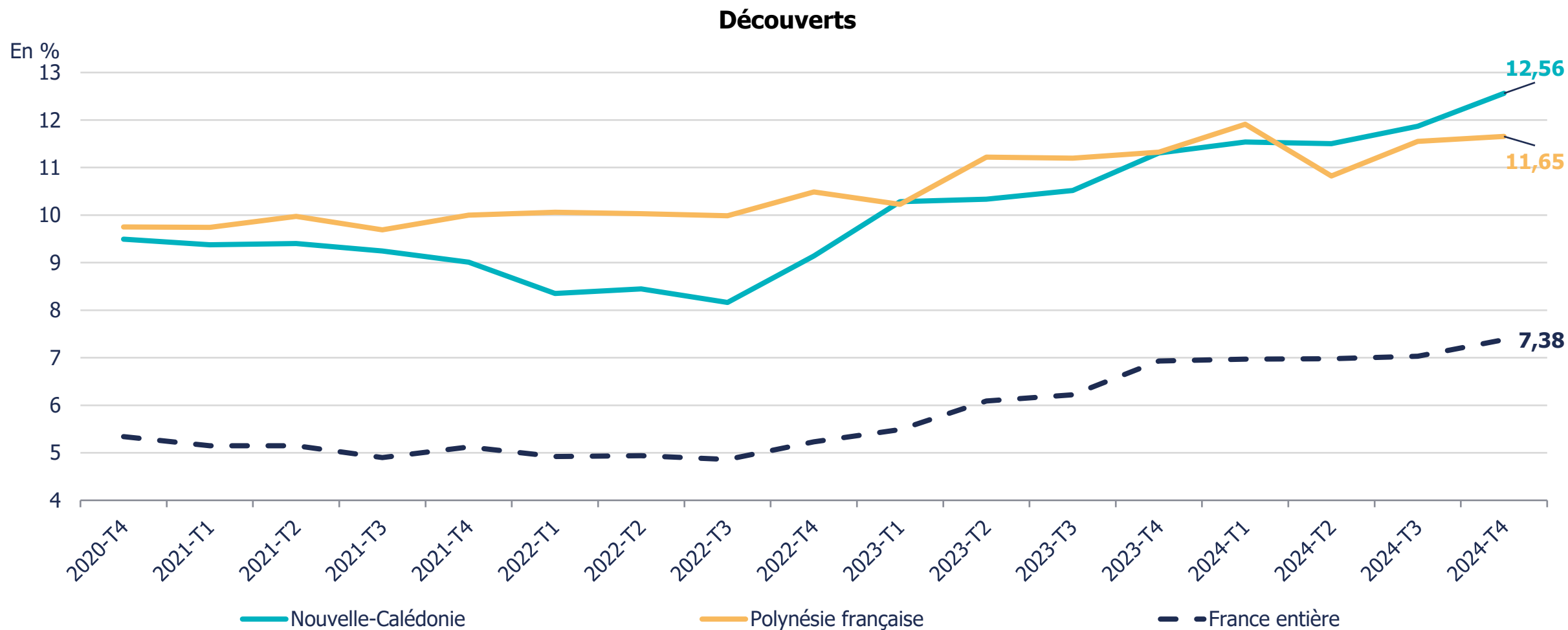
Sixième baisse consécutive des taux directeurs de l'IEOM depuis juin 2024 => 150 points de base de baisse (-1,5 %)

Taux directeurs de différentes banques centrales



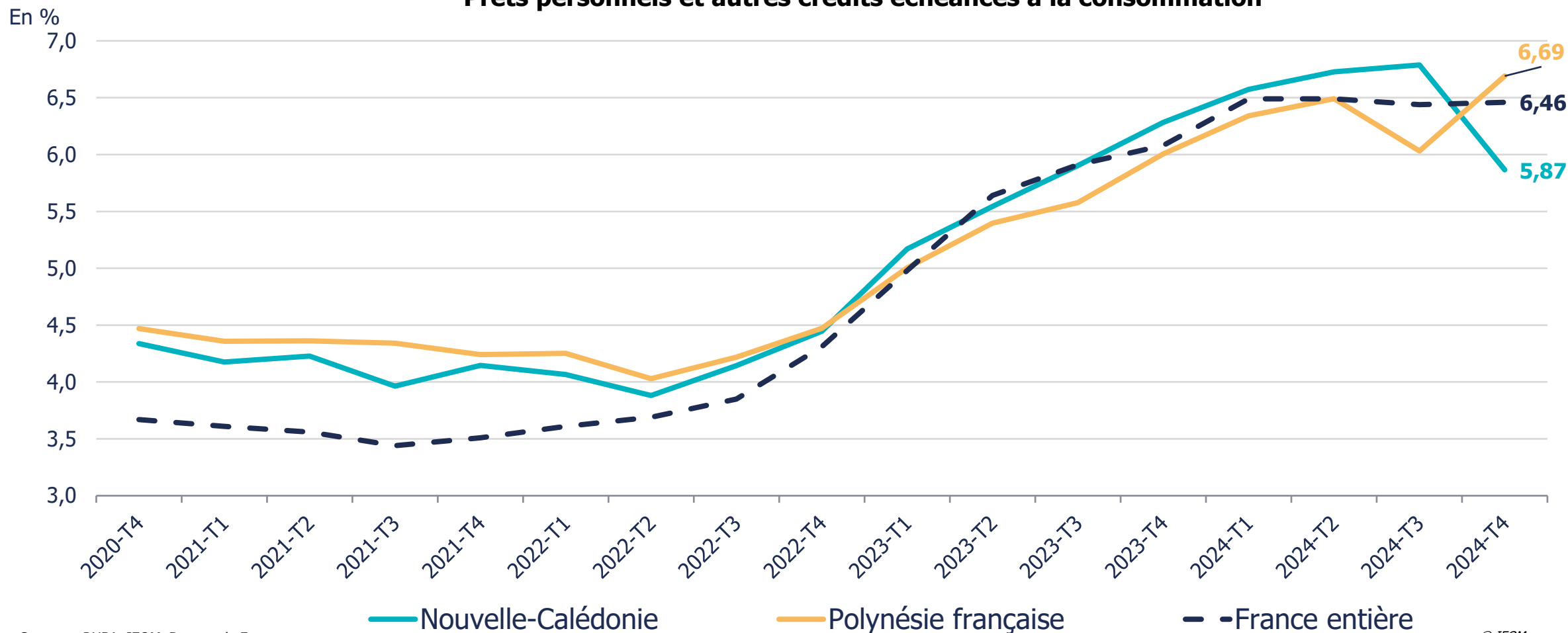
Sources : BCE, BOJ, FED, RBA, RBNZ

Taux de découverts aux particuliers



Taux des prêts à la consommation aux particuliers

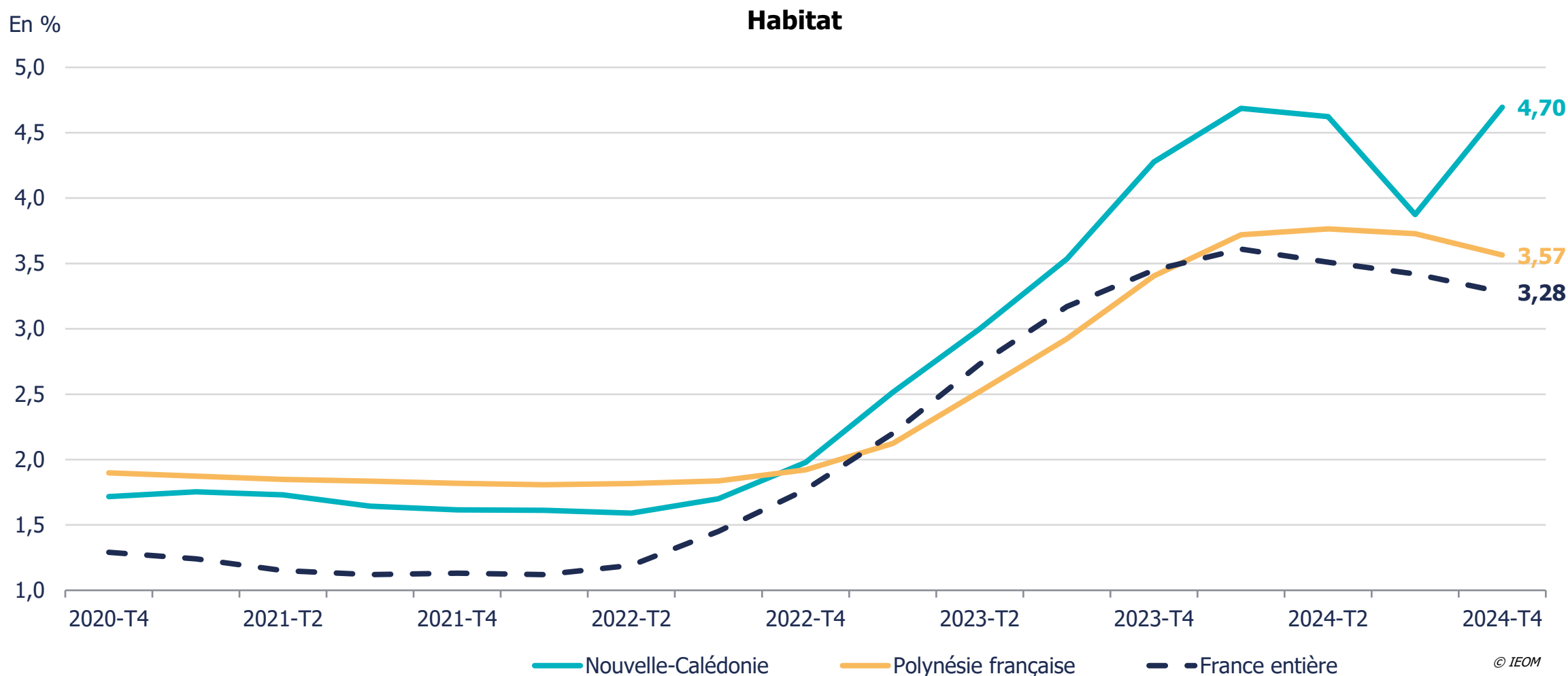
Prêts personnels et autres crédits échéancés à la consommation



Sources : RUBA, IEOM, Banque de France

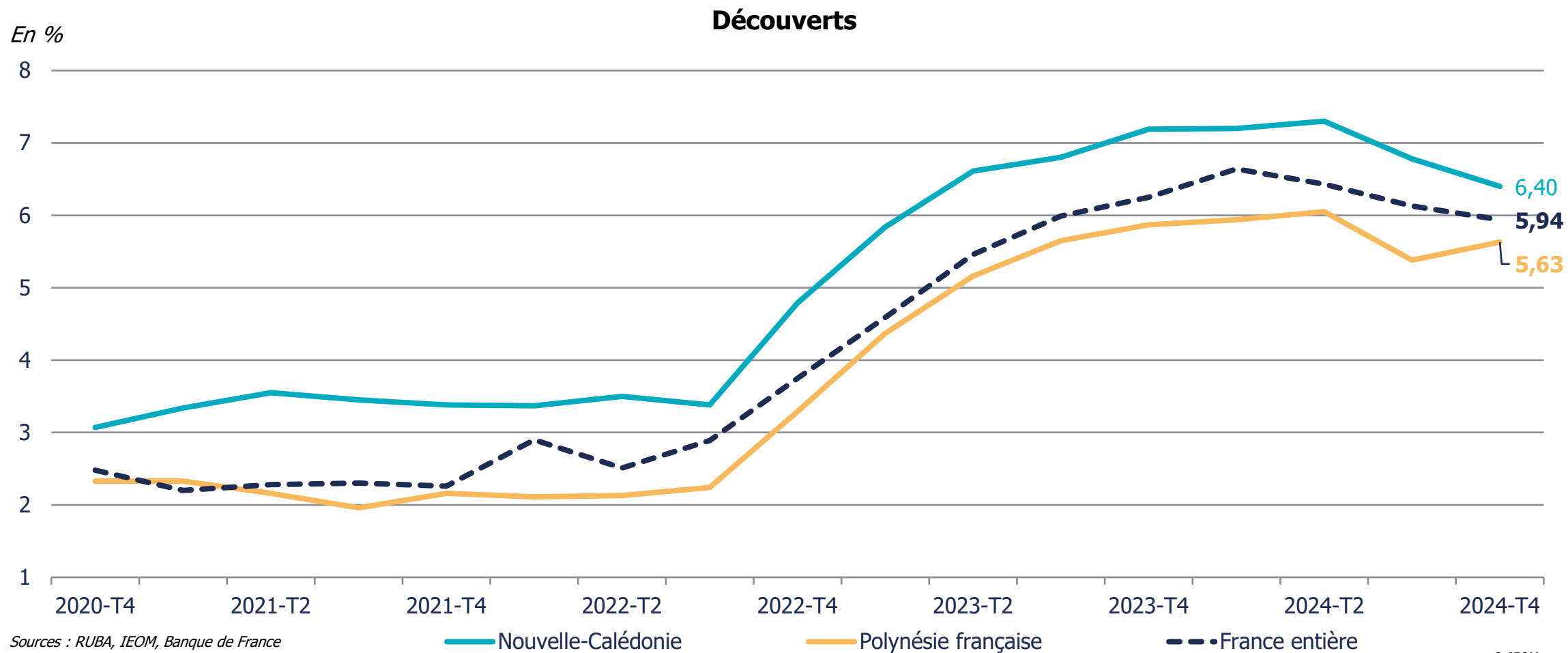
© IEOM

Taux des prêts à l'habitat aux particuliers



Sources : RUBA, IEOM, Banque de France

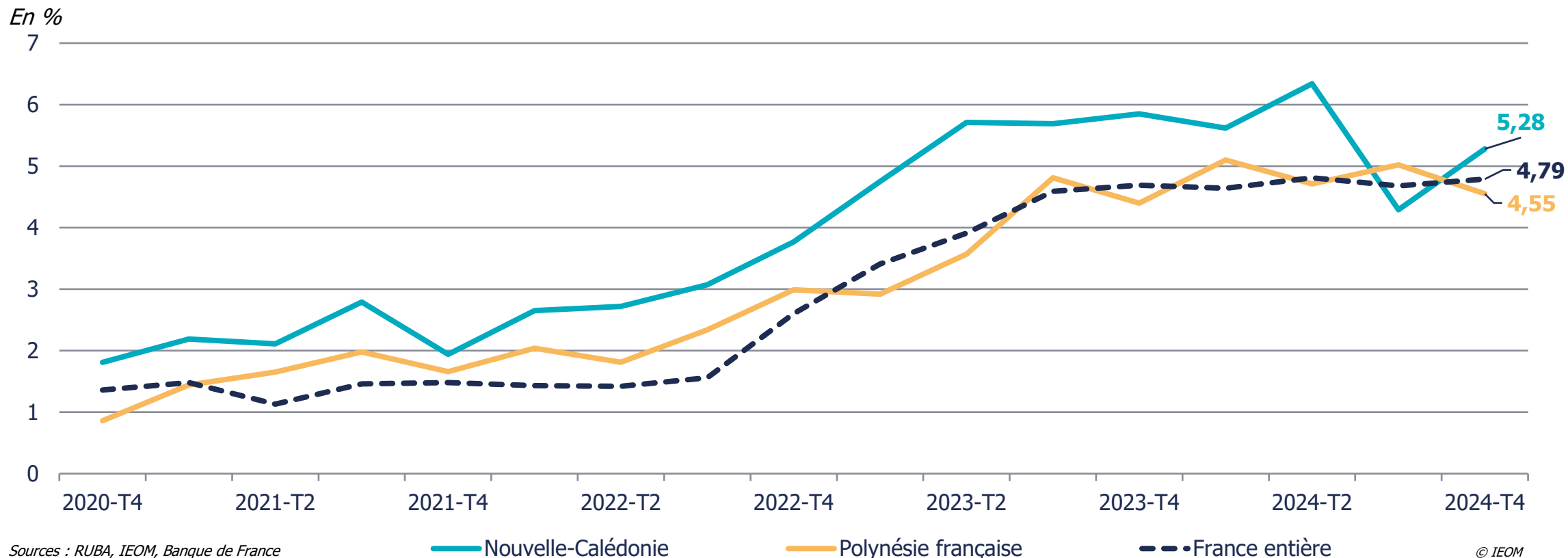
Taux des découverts aux entreprises



© IEOM

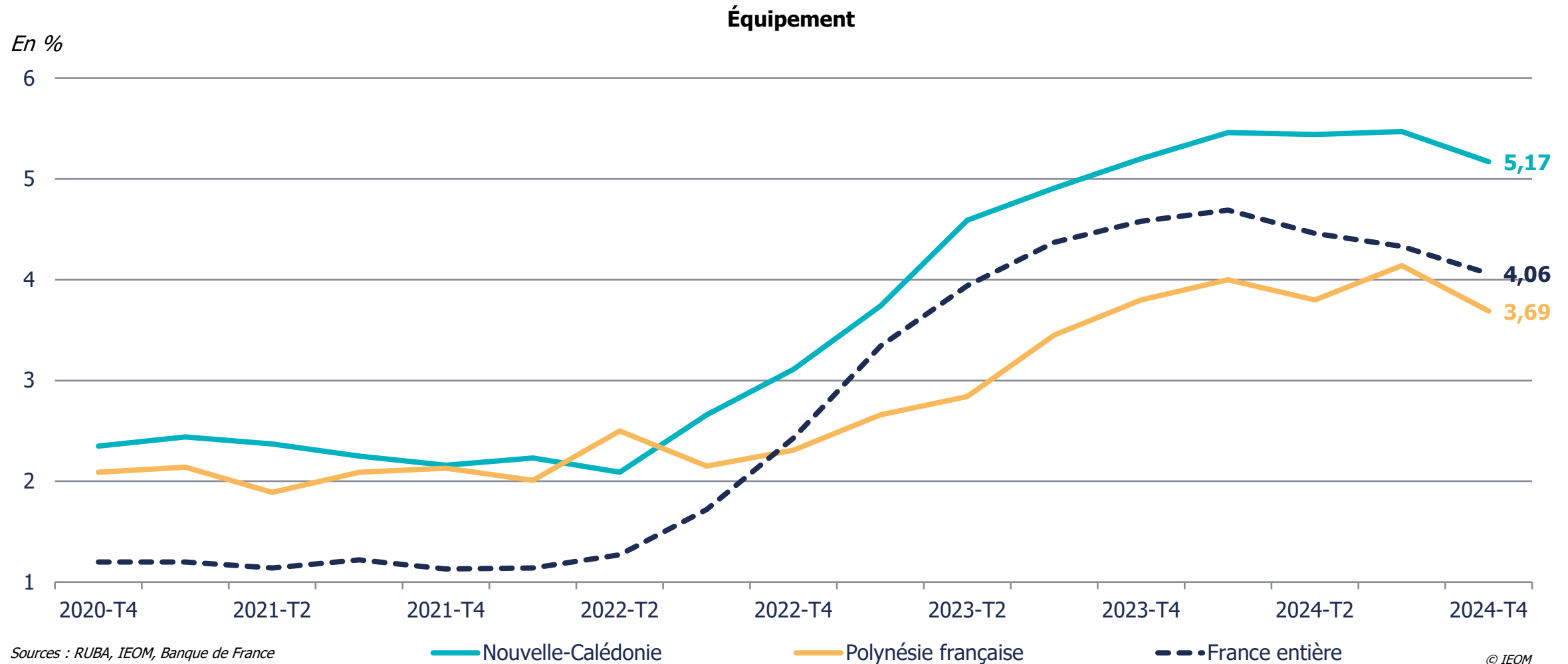
Taux des crédits de trésorerie aux entreprises

Trésorerie échéancée

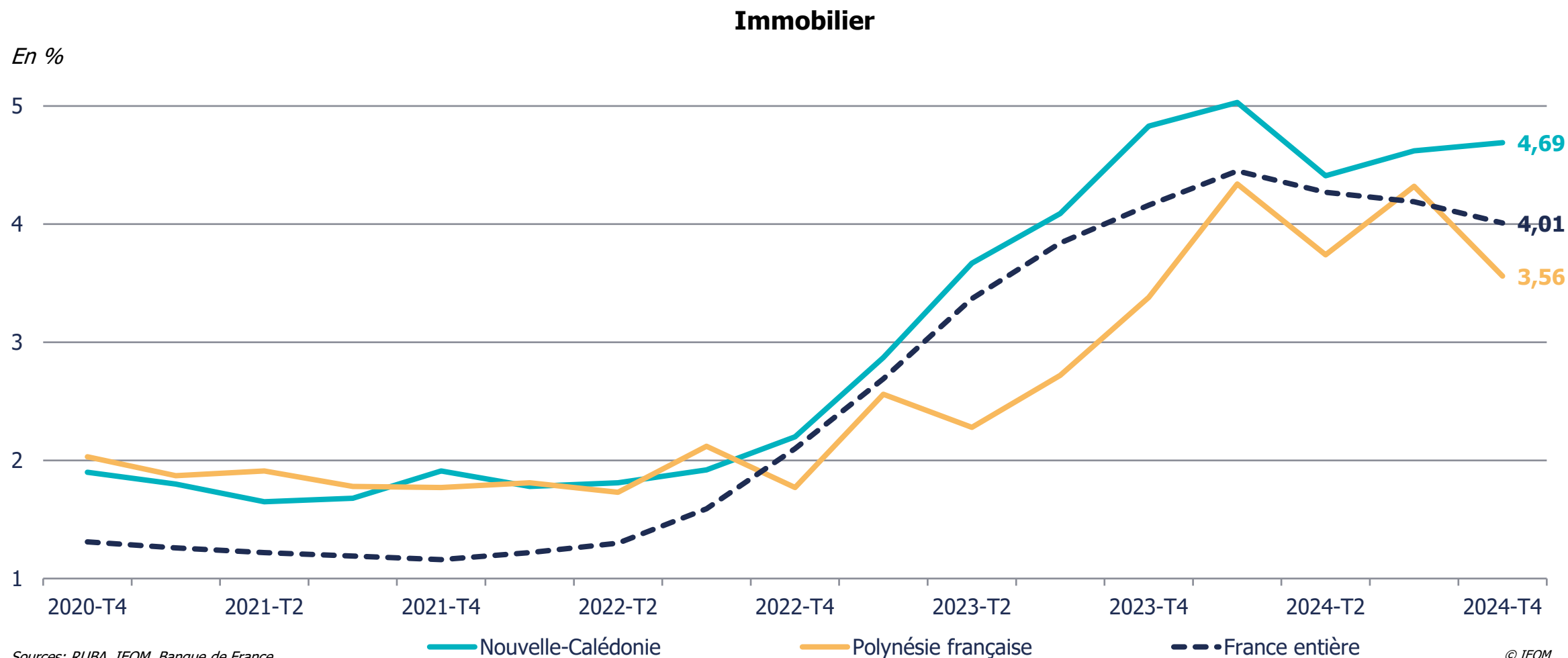


- Les taux de crédit à la trésorerie se normalisent au 4^e trimestre 2024 après avoir fortement diminué au T3.
- Cette baisse au T3 s'explique en partie par la mise en place en juillet par l'IEOM d'un dispositif exceptionnel de refinancement des banques à taux 0 % sur une maturité de 3 mois.

Taux des crédits à l'équipement aux entreprises



Taux des crédits immobiliers aux entreprises

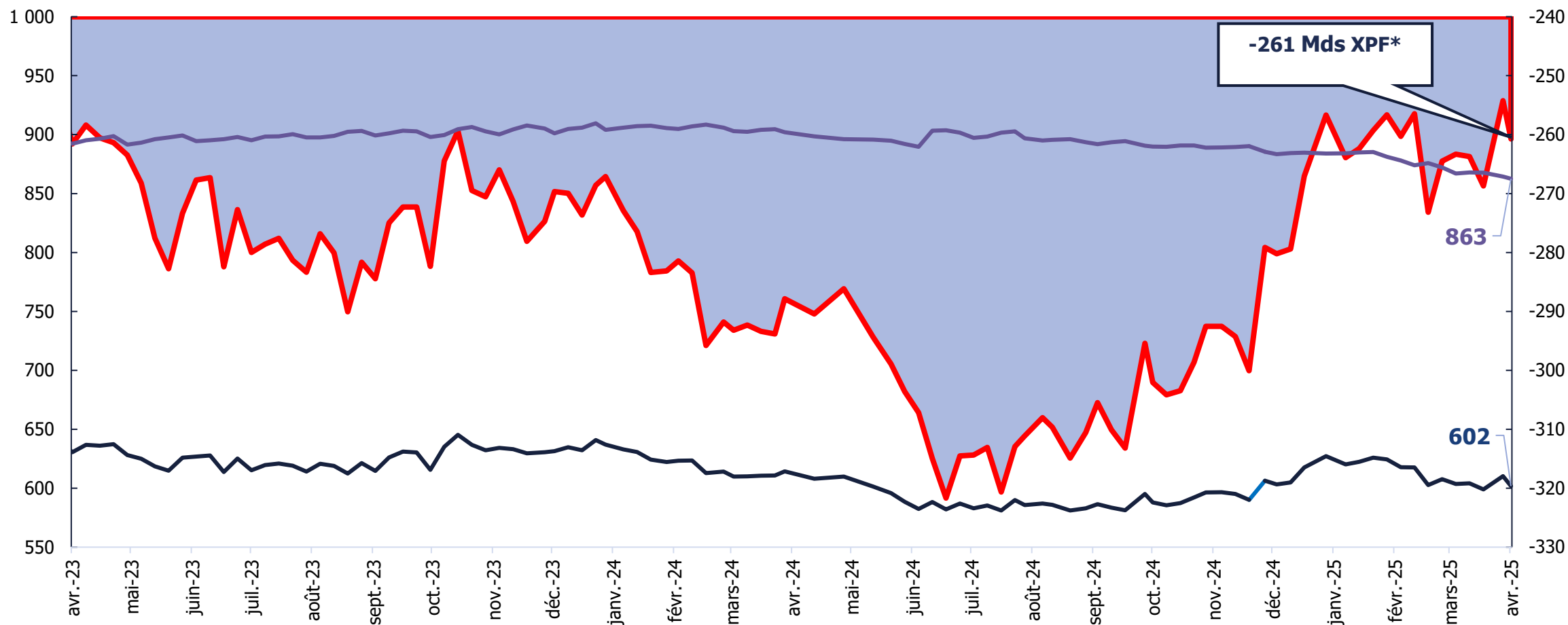


Sources: RUBA, IEOM, Banque de France

© IEOM

Un déficit clientèle structurel de la place calédonienne

Solde Ressources et Emplois de la clientèle des banques FBF (Mds XPF)



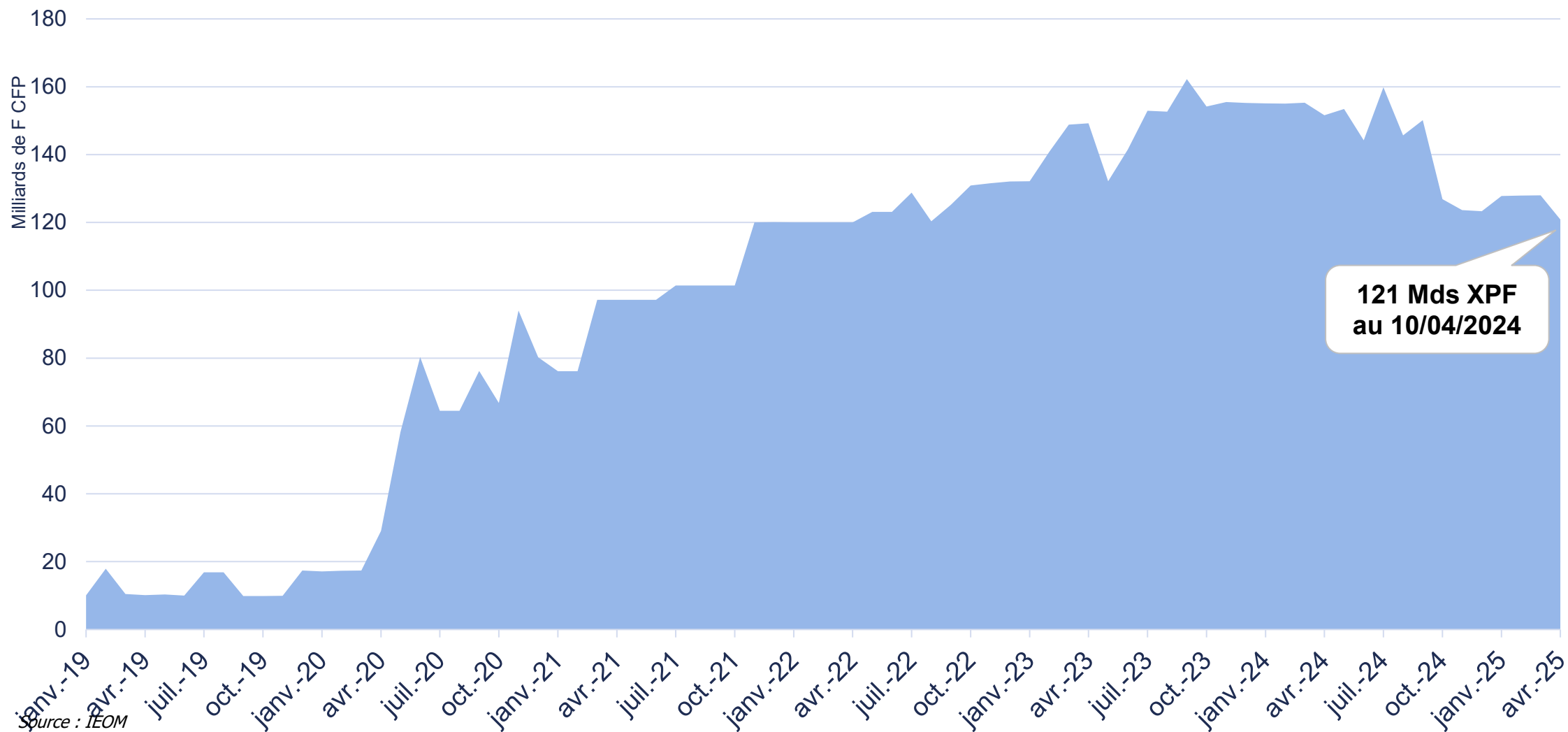
Source : IEOM

* Au 04/04/2025

 Solde emplois-ressources (ech droite) — Total emplois clientèle — Total ressources clientèle

... en large partie couvert par le refinancement IEOM

Refinancement IEOM - NC



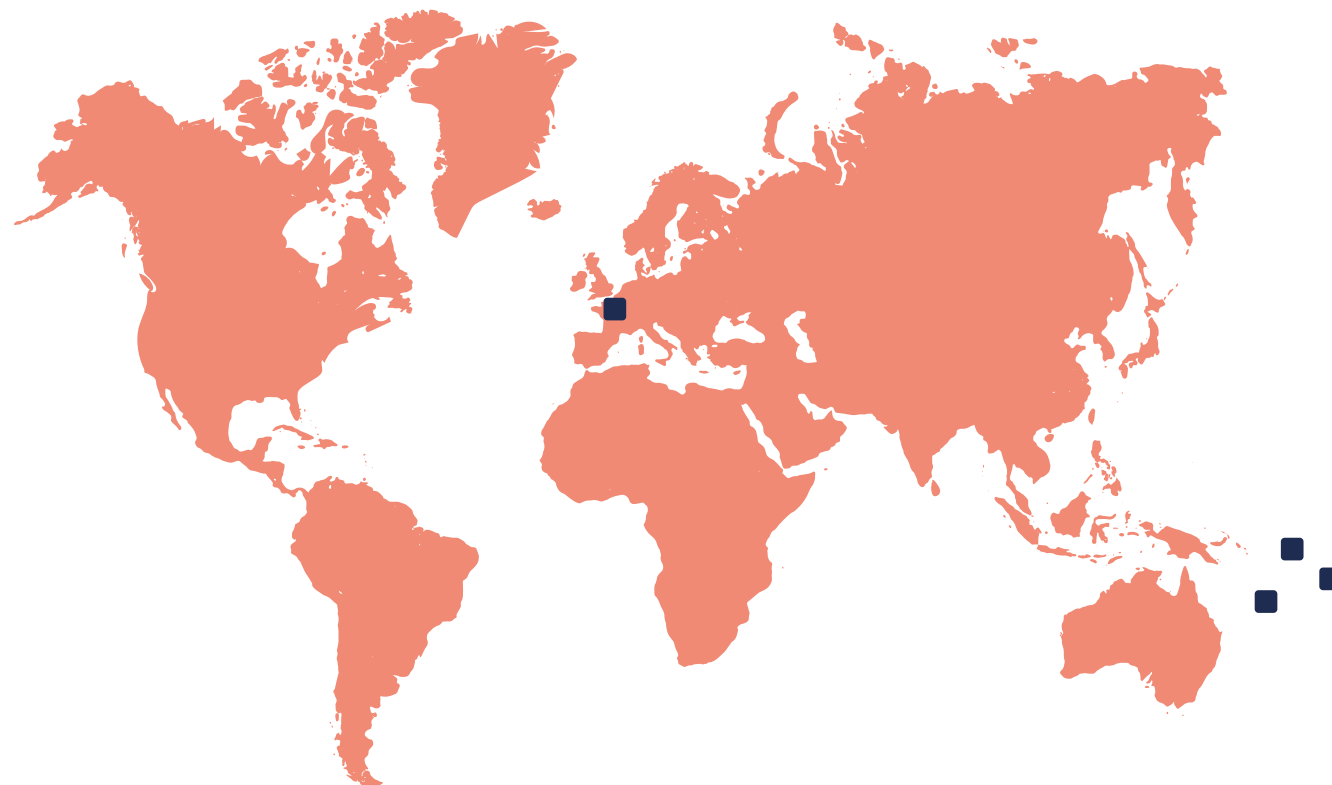
MERCI DE VOTRE ATTENTION

www.ieom.fr





Siège
Paris



Agences IEOM
Nouvelle-Calédonie /
Polynésie Française /
Wallis-et-Futuna

www.ieom.fr



Table ronde :

Régis BUQUET, directeur général de la Banque de Nouvelle-Calédonie et président de la Fédération bancaire française en Nouvelle-Calédonie

Eric WIARD, directeur général délégué de BCI

Isma-il ZITOUNI, directeur général de la Société générale

Jean-François BENGOLD, directeur du centre d'affaires de BNP Paribas Nouvelle-Calédonie

2^{ème} temps d'intervention :

Richard MAYISSIAN, courtier en assurance

La reconstruction de la Nouvelle-Calédonie suite aux émeutes de mai 2024

Le point de vue d'un courtier d'assurances
local



- **Le nombre important de dossiers à traiter (un évènement d'une telle ampleur était imprévisible)**
- **Impossibilité d'accès à certains sites non sécurisés par les FDO (pendant les premières semaines après les évènements du 13 mai)**
- **Problèmes d'effectifs pour gérer une énorme quantité de dossiers sinistres (manque de main d'œuvre chez les assureurs, les courtiers, les experts)**
- **Complexité des démarches pour constituer les dossiers sinistres (pertes de documents dans les incendies, absence de justificatifs pour les sites les plus anciens, etc...)**



Les difficultés

**Un évènement d'une ampleur
exceptionnelle**



Les freins à la reconstruction

- L'exclusion des émeutes – mouvements populaires
- Les zones difficiles à assurer
- La diminution de l'offre assurantielle
- L'augmentation des tarifs et des franchises, limitations contractuelles d'indemnités
- Des assurés très affectés moralement par la situation (perte de confiance)

Les solutions



- Rétablissement par l'état de l'ordre public sur le long terme
- Attirer de nouveaux assureurs en Nouvelle-Calédonie (assouplissement de la réglementation, etc...)
- Création rapide d'un fonds prenant en charge les émeutes-mouvements populaires en NC
- Incitations fiscales concernant le gardiennage et la sécurisation des biens

Mobilisons-nous pour reconstruire notre beau pays !

MERCI

*Richard MAYISSIAN
Cabinet Central d'Assurances & Cabinet Richard K*

2^{ème} temps d'intervention :

Julie DOITEAU, directrice adjointe de l'Agence Française de
Développement en Nouvelle-Calédonie



LES INTERVENTIONS DE L'AFD EN SOUTIEN AU SECTEUR PRIVÉ

FEDOM - 16 avril 2025

1. L'AFD ET LE SECTEUR PRIVÉ



	Nombre de clients	Encours en Mds FCFP	Production annuelle
Prêts directs	15	25	1,3
Intermédiation bancaire	3	28	6
Commande publique	60	193	15
Garanties	855	5,4	1,5

2. FINANCER LES ENTREPRISES

En direct : prêts aux entreprises privées

- Projets ≥ 5 M€
- En bouclage d'un tour de table avec les banques locales
- Prêts de 3 à 20 ans avec ou sans différé

Indirectement :

- Lignes de refinancement aux banques (50 M€/an)
- Ligne de financement ADIE outre-mer
- Participation dans les organismes financeurs (ICAP)



3. FACILITER L'ACCÈS AU CRÉDIT VIA LA SOGEFOM

Un dispositif « Reconstruction » et « Consolidation » en réponse aux besoins des entreprises face à la crise

Le dispositif représente 70% des garanties octroyées

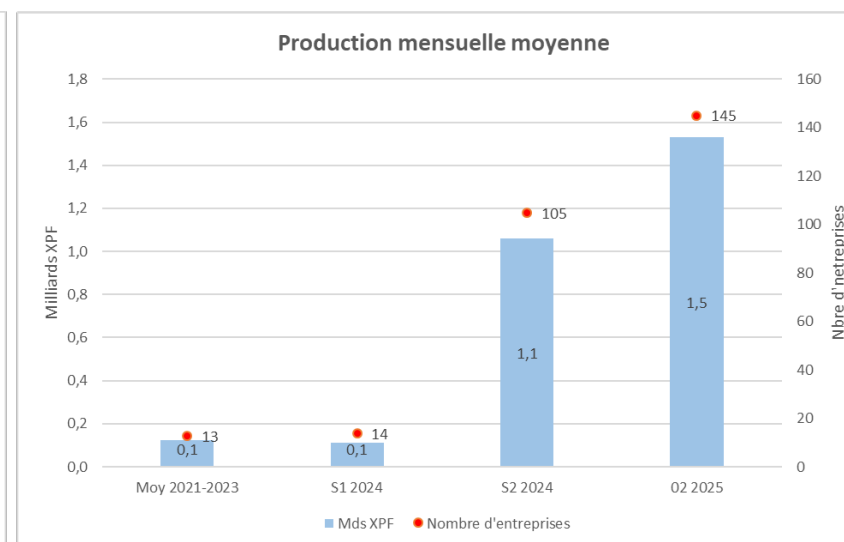
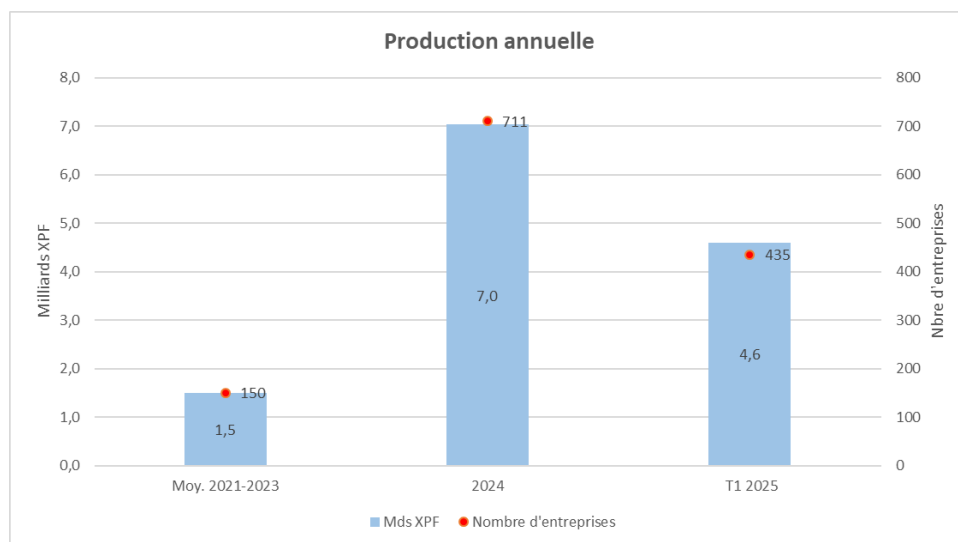
1/3 sous forme de consolidation de crédits, le solde par injection de fonds dans l'économie (dont CT)

A fin février :

> 9,9 Mds F.CFP
695 entreprises

103 emplois créés
6320 maintenus

**Production
mensuelle
x 12**



3.

FACILITER L'ACCÈS AU CRÉDIT VIA LA SOGEFOM

Critères / Dispositif	AVANT LE 01/07/2024	DU 01/07/2024 au 31/12/2026	
	CLASSIQUE	CLASSIQUE	RECONSTRUCTION
Entreprise	TPE/PME	TPE/PME + ETI	TPE/PME + ETI
Secteur d'activité	<u>Tous</u> sauf secteur public, liste exclusion AFD, immobilier, intermédiation financière et associations		
Plafond d'intervention (en cumul d'engagements valides)	179 MXPf et 30 MXPf pour le HB	TPE/PME : 179 MXPf ; ETI : 358 MXPf et 60 MXPf pour le HB	
Délégation Banque	40 MXPf max en montant du crédit	80 MXPf max en montant du crédit	
Quotité garantie max	70%* (voire 80% si TPE en création et hors délégation)	85% (EG / ZDP)	85% sauf si Garantie Consolidat° seule : 50%
Durée garantie max	16 ans	16 ans	10 ans (dont différé 2 ans pour la Consolidat°)
	12 mois pour le CT (reconductible dans la limite de 60 mois max)		
Délai de carence	Entre la mise en place du crédit et le 1er impayé : 6 mois pour les CT et 9 mois pour les autres.		
Taux de commission	1,2% de l'encours garanti/an		

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

NOUVELLE-CALEDONIE.AFD.FR

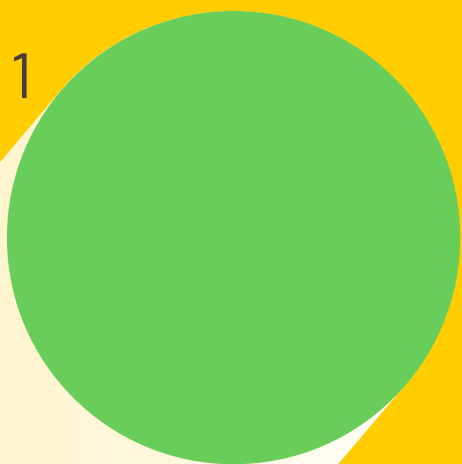
2^{ème} temps d'intervention :

Frédéric LANGLADE, directeur régional Pacifique de BPI

DÉLÉGATION TERRITORIALE PACIFIQUE

Séminaire FEDOM – Nouvelle
Calédonie avril 2025

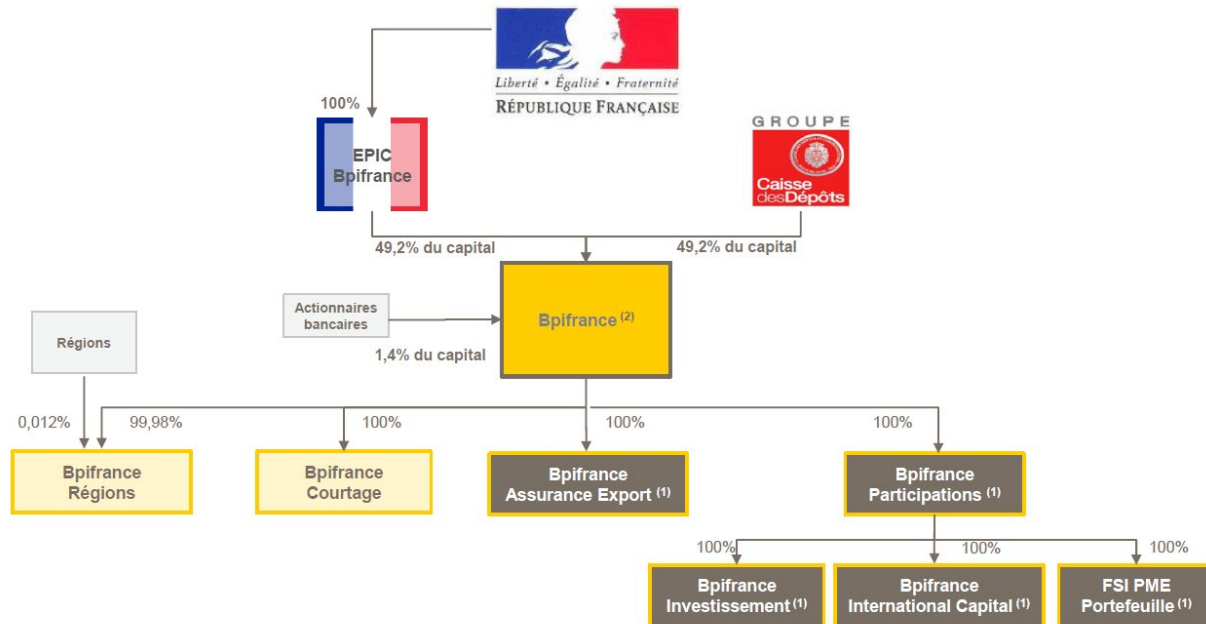
1



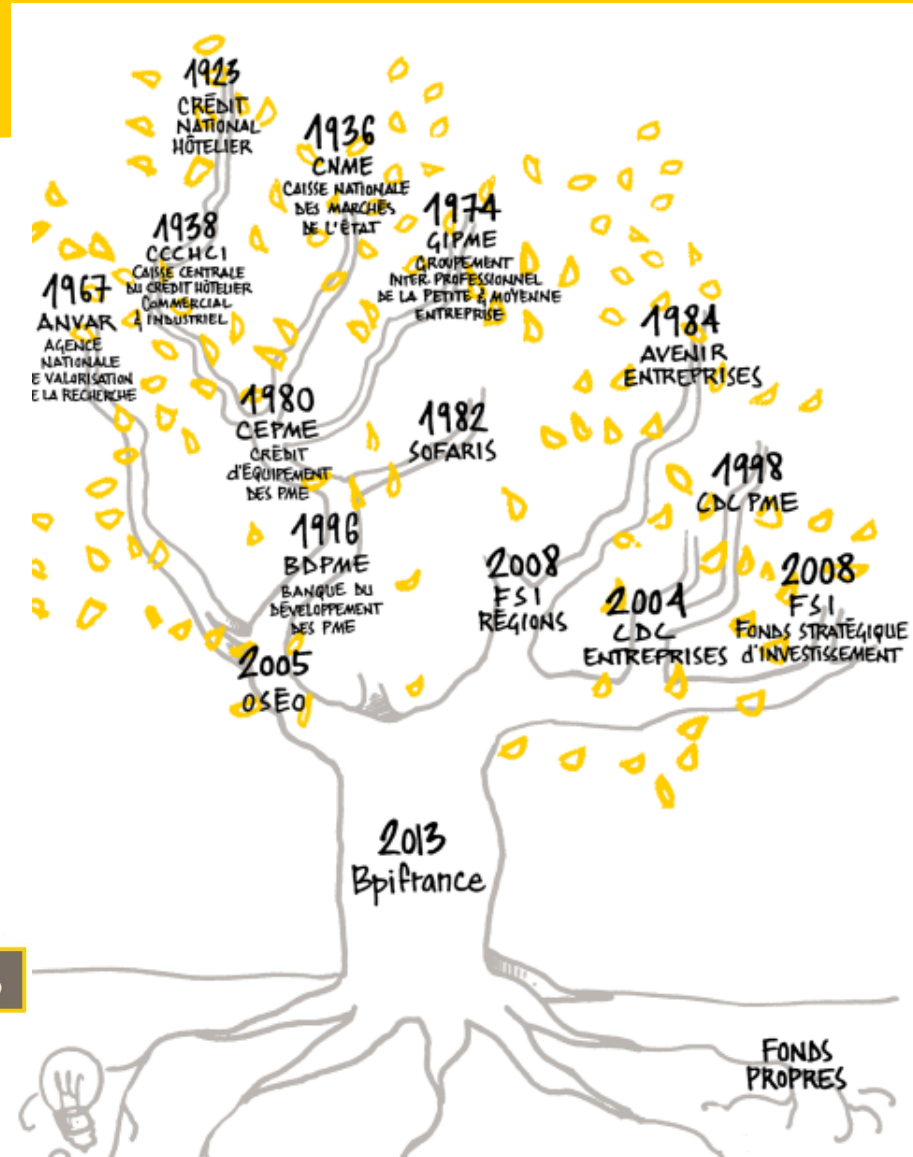
QUI
SOMMES-NOUS ?

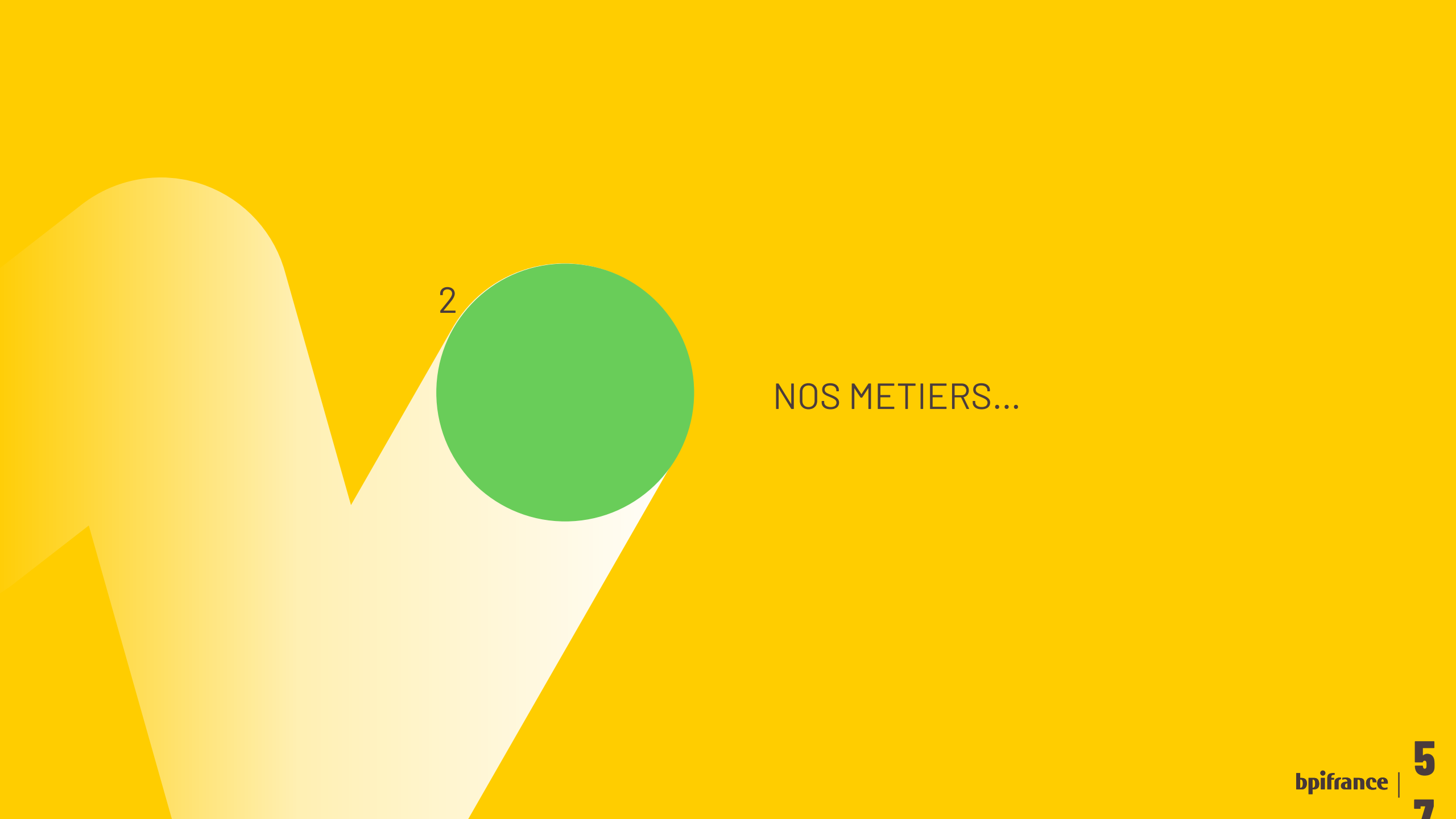
Qui sommes nous ?

Organigramme du groupe Bpifrance
au 31 décembre 2020



- (1) Filiales contrôlées par Bpifrance (anciennement Bpifrance Financement) depuis la fusion avec Bpifrance SA en date du 18 décembre 2020
(2) Bpifrance détient 0,2% de son capital

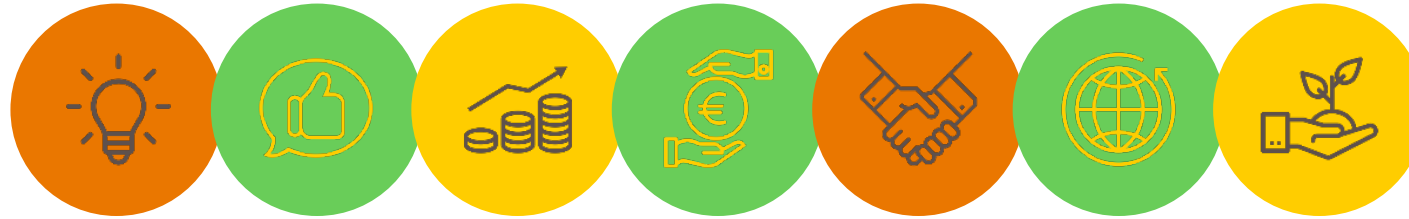




2

NOS METIERS...

UNE OFFRE COMPLÈTE D'INTERVENTIONS AU SEIN DE CHAQUE DIRECTION RÉGIONALE



01.

L'INNOVATION

Financement de programmes R&D et de la mise sur le marché de ces innovations

02.

LA GARANTIE

Des financements bancaires et des interventions en fonds propres

➡ SOGEFOM

03.

FINANCEMENT

Du Court Terme (mobilisation du poste client) et du Moyen Long Terme (financement de projets, d'investissements et du cycle d'exploitation) en partenariat avec les établissements bancaires

04.

EXPORT

Financement & assurance des projets à l'export et à l'international ainsi qu'accompagnement à l'International avec Business France

05.

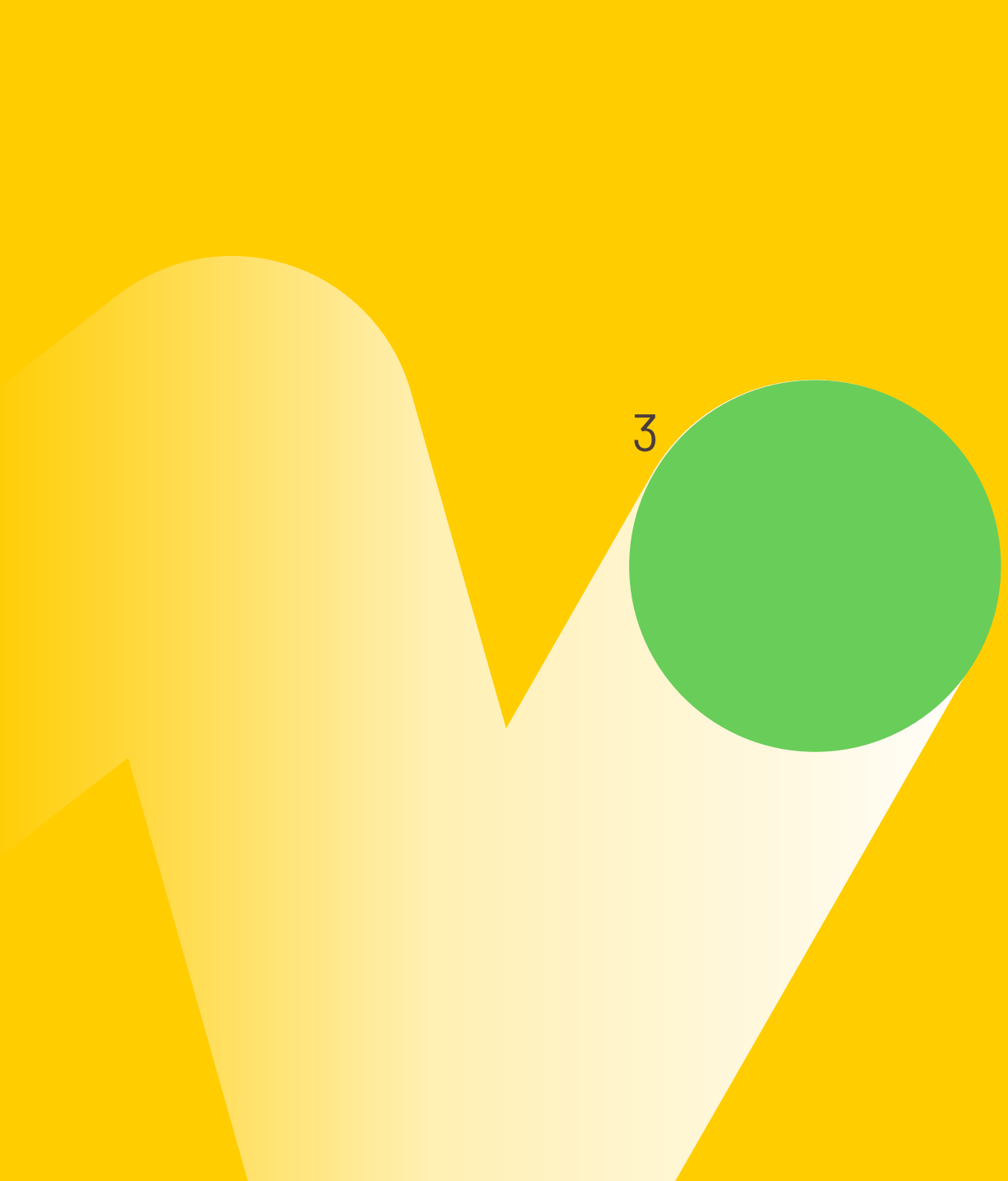
ACCOMPAGNEMENT

Coacher les entrepreneurs pour en faire les leaders de demain // BPIFRANCE UNIVERSITE

06.

CRÉATION

Bpifrance Création, a pour objectif de faciliter l'entrepreneuriat pour tous en levant les barrières à l'information, au financement et à la croissance



3

FOCUS SUR LE FINANCEMENT...

DES SOLUTIONS POUR TOUTES LES ENTREPRISES

- Entreprises de plus de 3 ans
- Intervention en partenariat bancaire 1 pour 1
- Au plus égal au montant des FP de l'entreprise (financement Bpifrance en PSG)

TPE

**FINANCER LES ENTREPRISES
DANS LEURS BESOINS
D'INVESTISSEMENTS ET DE TRÉSORERIE**

PME

**SOUTENIR LA CROISSANCE
DES PME PARTOUT
EN FRANCE**

ETI

**RENFORCER LES ETI
DANS LEUR DÉVELOPPEMENT
ET LEUR INTERNATIONALISATION**

GE

**PARTICIPER
AU RAYONNEMENT
DES GRANDES ENTREPRISES**

Activités exclues : promotion immobilière, marchand de biens, intermédiation financière, activités agricoles

Les prêts de
Trésorerie sans
garanties

PRETS DE DEV OUTRE MER

PRETS CROISSANCE

PRETS VERTS

PRETS TOURISME

LE PRET DE DEVELOPPEMENT OUTRE MER

Montant de 20 K€ (2,3 Mxpf) à 1000 K€ (120 Mxpf) (100k€ (12 Mxpf) pour la création)

Prêt sans sûreté réelle ni personnelle

Rachat de parts, rachat de FDC, croissance externe, immatériels, corporels, BFR

Crédit moyen terme jusqu'à 7 ans

Différé d'amortissement jusqu'à 24 mois

Intervention du ministère OM en garantie à hauteur de 100% et **taux fixe bonifié**

Obligation de régularité fiscale et sociale

NOS PRETS SANS GARANTIE

Crédit moyen terme jusqu'à 7 ou 10 ans

Montant de 50 K€ (5,9 Mxpf) à 5M€ (596 Mxpf)

Prêt sans sûreté réelle ni personnelle

Matériel, Immatériel, Croissance externe, Transmission, BFR de croissance

Partenariat bancaire (1 pour 1)

Crédit non affecté

Différé d'amortissement jusqu'à 24 mois

**Offre dédiée aux TPE / PME / ETI
Intervention à hauteur des fonds propres**

Les modalités



Comment

- Co financement obligatoire avec un partenaire bancaire ou augm de capital – 6mois
- 1 pour 1 avec le niveau des fonds propres de l'entreprise
- Durée maximum de 7 ans ou 10 ans selon le dispositif (dont possibilité de 2 ans de différé)
- Pas de sureté réelle / prêts non affectés

CONTACT



Frédéric LANGLADE



Frederic.langlade@bpifrance.fr



+687 85 86 12



SERVIR L'AVENIR

bpifrance

2^{ème} SEQUENCE (10h00 – 11h00) :

Comment mobiliser au mieux les autres sources de financement publiques et privées dans ce contexte particulier ?

INTERVENANT :

Yves DORNER, coordinateur de la FEDOM pour les territoires du Pacifique
et président du cabinet I2f

LE DISPOSITIF DE DEFISCALISATION

LES EVOLUTIONS DU CADRE
FISCAL APPLICABLES A LA
NOUVELLE-CALEDONIE

I2F – Ingénierie Financière et Fiscale

Nouvelle-Calédonie
et Wallis-et-Futuna

Tél : + (687) 24.17.04
accueil@i2f.nc

Polynésie française

Tél : + (689) 40.83.03.33
contact@i2f.pf



INGÉNIERIE FINANCIÈRE & FISCALE
NOUVELLE-CALÉDONIE

Les enjeux du financement
du secteur privé en
Nouvelle-Calédonie :
quelles réponses
opérationnelles à apporter ?



Mercredi 16 avril 2025

Auditorium de la CCI NC

LA DEFISCALISATION NATIONALE ET LOCALE



SOMMAIRE

A. LA DEFISCALISATION NATIONALE

- 1 - Les nouvelles mesures issues de la Loi de Finances pour 2025**
- 2 - Rappel des modifications issues de la Loi de Finances pour 2024**

B. LA DEFISCALISATION LOCALE

- 1 - Les évolutions du cadre fiscal local : Article Lp 45 1 à 7**

C. LES FINANCEMENTS EUROPEENS

- 1 - Le FED et les autres financements européens**



1 – LES NOUVELLES MESURES ISSUES DE LA LOI DE FINANCES POUR 2025



LES NOUVELLES MESURES ISSUES DE LA LOI DE FINANCES 2025

Les investissements réalisés en Nouvelle-Calédonie bénéficient **depuis le 1^{er} janvier 2025** du **taux de réduction d'impôt majoré** réservé jusqu'ici aux collectivités d'outre-mer les moins « attractives ».

Montant du programme investissement	Taux RI Taux Rétro	Investissements classiques		Rénovation hôtelière et ENR
		52,95% (44,12%)	54,36% (45,30%)	63,42% (54,36%)
Inférieur à 300 K€ (35,7 MXPf)	56%	29,652% (24,7072%)	-	35,5152% (30,4416%)
Supérieur à 300 K€ (35,7 MXPf)	66%	-	35,88% (29,90%)	41,8572% (35,8776%)



LES NOUVELLES MESURES ISSUES DE LA LOI DE FINANCES 2025

Bâtiments détruits durant les émeutes

L'acquisition de bâtiments détruits durant les émeutes ainsi que **la réalisation des travaux** de réhabilitation lourde permettant de leur redonner un caractère neuf deviennent éligibles sous réserve que :

1. Les immeubles aient été **détruits entre le 13 mai et le 31 août 2024** ;
2. Les immeubles soient acquis entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2027 et que les travaux soient achevés dans un délai de trois ans à compter de l'acquisition de l'immeuble ;
3. Les immeubles réhabilités soient affectés, après réalisation des travaux, à une activité éligible ou, par dérogation, à une activité commerciale.



Des clarifications sont attendues quant à la possibilité pour les entreprises déjà propriétaires de bâtiments détruits qui voudraient les réhabiliter elles-mêmes, d'appliquer cette mesure aux seuls travaux de réhabilitation.



RAPPEL DES MODIFICATIONS ISSUES DE LA LOI DE FINANCES 2024

La Loi de Finances 2024 a modifié l'éligibilité de certains investissements :

Investissements à destination des particuliers ou à usage mixte

SONT EXCLUS 	EXCEPTIONS 
Chauffe-eaux solaires et autres équipements pour ménages/syndicats	Aucune
Meublés de tourisme (sauf exceptions)	✓ Classés (art L 324-1 du code du tourisme) avec 4 prestations exploitées ✓ Chambres d'hôtes (article L 324-3 du code du tourisme)
Véhicules de tourisme (sauf exceptions)	✓ Strictement indispensables aux activités aquacoles, agricoles, sylvicoles ou minières ✓ Location touristique ou transport public de voyageurs avec plafonds de bases éligibles selon motorisation/émissions CO2: ⇒ 30 000 € (3,57 MXPF) : Électricité, hydrogène ou mix des deux ⇒ 25 000 € (2,98 MXPF) : Émissions ≤ 50 g/km CO2 ⇒ 20 000 € (2,38 MXPF) : 50 g/km < Émissions ≤ 117 g/km CO2



RAPPEL DES MODIFICATIONS ISSUES DE LA LOI DE FINANCES 2024

Travaux de réhabilitation lourde d'immeubles

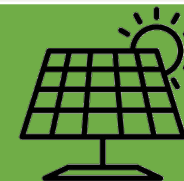
CONDITIONS ELIGIBILITE



- ✓ Immeubles non résidentiels
- ✓ Doivent constituer un élément de l'actif immobilisé de l'exploitant

Installations photovoltaïques

CONDITIONS ELIGIBILITE



- ✓ 80 % de la production doit être destinée à l'autoconsommation pour une activité éligible
- ✓ Le prix de revient HT (pose et équipement inclus) doit être supérieur ou égal à 250 000 € (29,8 MXPF)
Ce seuil ne s'applique pas si l'installation est réalisée dans le cadre de travaux de construction ou de réhabilitation lourde non résidentielle



1 - EVOLUTION DU CADRE FISCAL LOCAL

ARTICLES Lp 45 1 à 7 du CINC



LES MODIFICATIONS RECENTES DU CADRE FISCAL LOCAL **(JONC du 20/01/2025 articles Lp 45 ter 1 à 7)**

Ces modifications permettent aux sociétés calédoniennes de bénéficier de mesures plus attractives lorsqu'elles investissent en tant que bailleurs de fonds dans des projets agréés par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Elles permettent d'inciter les sociétés calédoniennes à participer au financement de projets locaux et donc de soutenir notre économie en difficulté et l'effort de reconstruction.

Ces mesures de soutien sont **applicables de façon transitoire jusqu'au 31 décembre 2027.**





LES MODIFICATIONS RECENTES DU CADRE FISCAL LOCAL (JONC du 20/01/2025 articles Lp 45 ter 1 à 7)

IL A NOTAMMENT ÉTÉ ACTÉ AU TITRE DE LA DEFISCALISATION LOCALE

La possibilité de réduire son IS **jusqu'à 70% de l'IS dû** contre 50% précédemment. Le crédit d'impôt est toujours reportable sur les 4 exercices suivant l'exercice de souscription.

La possibilité pour les sociétés soumises à **l'impôt minier (IS 35%)** d'être bailleurs de fonds et de **réduire également jusqu'à 70% de leur impôt dû** (avec également la possibilité de report sur les 4 exercices suivants).

La suppression du plafond de 350 M XPF de crédit d'impôt imputable par exercice social.

La possibilité de cumuler la défiscalisation nationale avec le dispositif de défiscalisation locale dit « direct », qui permet à une entreprise locale **d'obtenir une réduction d'IS de 15 %** pour la **réalisation d'investissements productifs compris entre 10 MF et 50 MF** dans certains secteurs éligibles.



1 – LES FINANCEMENTS EUROPEENS



LE FED ET LES AUTRES FINANCEMENTS EUROPEENS

OUTILS DE FINANCEMENT DE L'UNION EUROPEENNE A DESTINATION DES PTOM

Le **Fonds Européen de Développement (FED)** programmé pour la **période 2021 – 2027** constitue un outil dont l'attribution pour les territoires français du Pacifique est généralement réalisée au niveau des Gouvernements qui flèchent ensuite les aides sur les priorités définies localement.

Le **statut des PTOM ne les favorise pas** en matière de subventions européennes en comparaison des **RUP (Régions Ultra Périphériques) auxquelles appartiennent les DROM.**

La FEDOM, le MEDEF et la CCI ont régulièrement participé à des échanges avec l'Union Européenne pour demander à ce que des aides européennes soient fléchées vers les entreprises et pas seulement vers les collectivités.

merci
DE VOTRE ATTENTION



I2F Nouvelle-Calédonie

et Wallis-et-Futuna :

Centre-ville Nouméa

10 rue Jean-Jaurès - 3^e étage – Face Darty

+ (687) 24 17 04

I2F Polynésie :

Centre-ville Papeete - Tahiti

Centre Vaima

4^e étage - Bureau 106

+ (689) 40 83 03 33

3^{ème} SEQUENCE (11h00 – 12h00) :

Le témoignage des entreprises

INTERVENANTS :

Ronan DALY, président du syndicat des commerçants

Henri DE MEILLAC, directeur Calenis – Sidaps – Royal Motors

Dominique LEFEIVRE, président de BISCOCHOC

Thomas SEVETRE, directeur général de SMGM et vice-président du syndicat des exportateurs de minerais

INTERVENANT :

Thomas SEVETRE, directeur général de SMGM et vice-président du syndicat des exportateurs de minerais

La mine en Nouvelle-Calédonie

(Encore de) nouveaux défis

Séminaire de la FEDOM du 16/4/25



Sommaire

- 1 Le SEM
- 2 Etat des lieux
- 3 Les enjeux post 13 mai
- 4 Les droits de douane réciproques



Le syndicat des exploitants et exportateurs de minerais

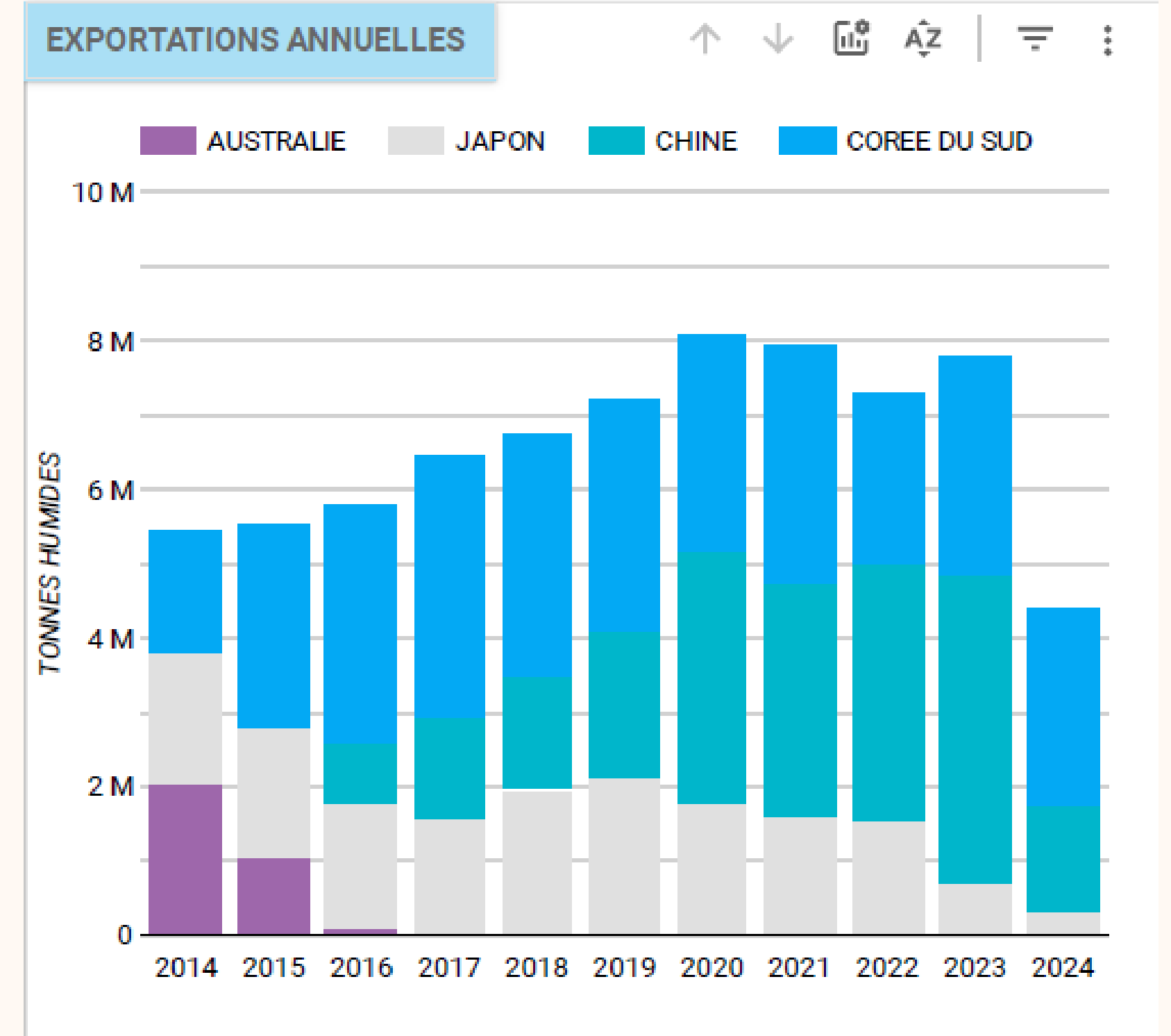
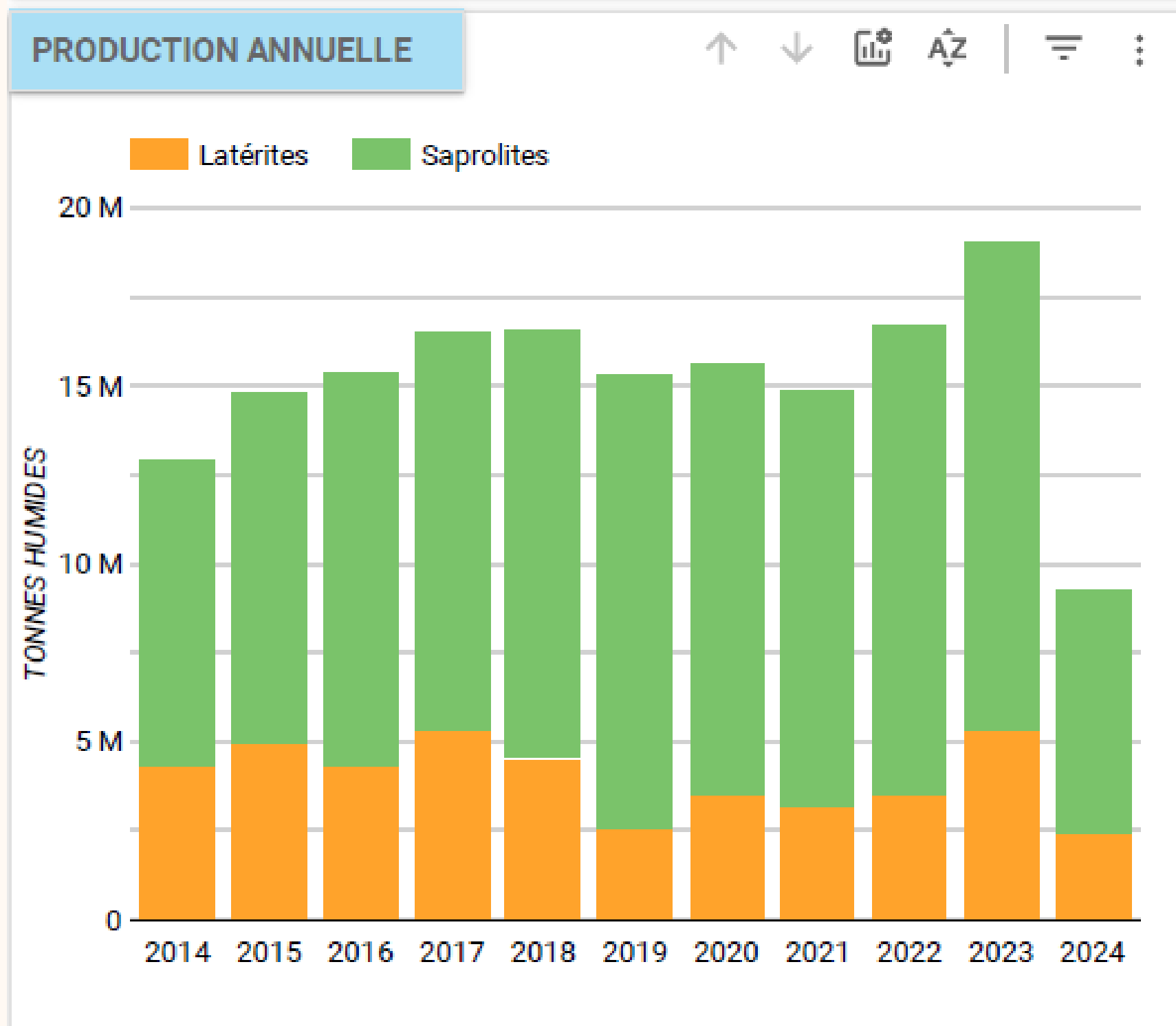
Le syndicat représente et défend les intérêts des exportateurs de minerai

Il est une instance de négociation avec les clients étrangers

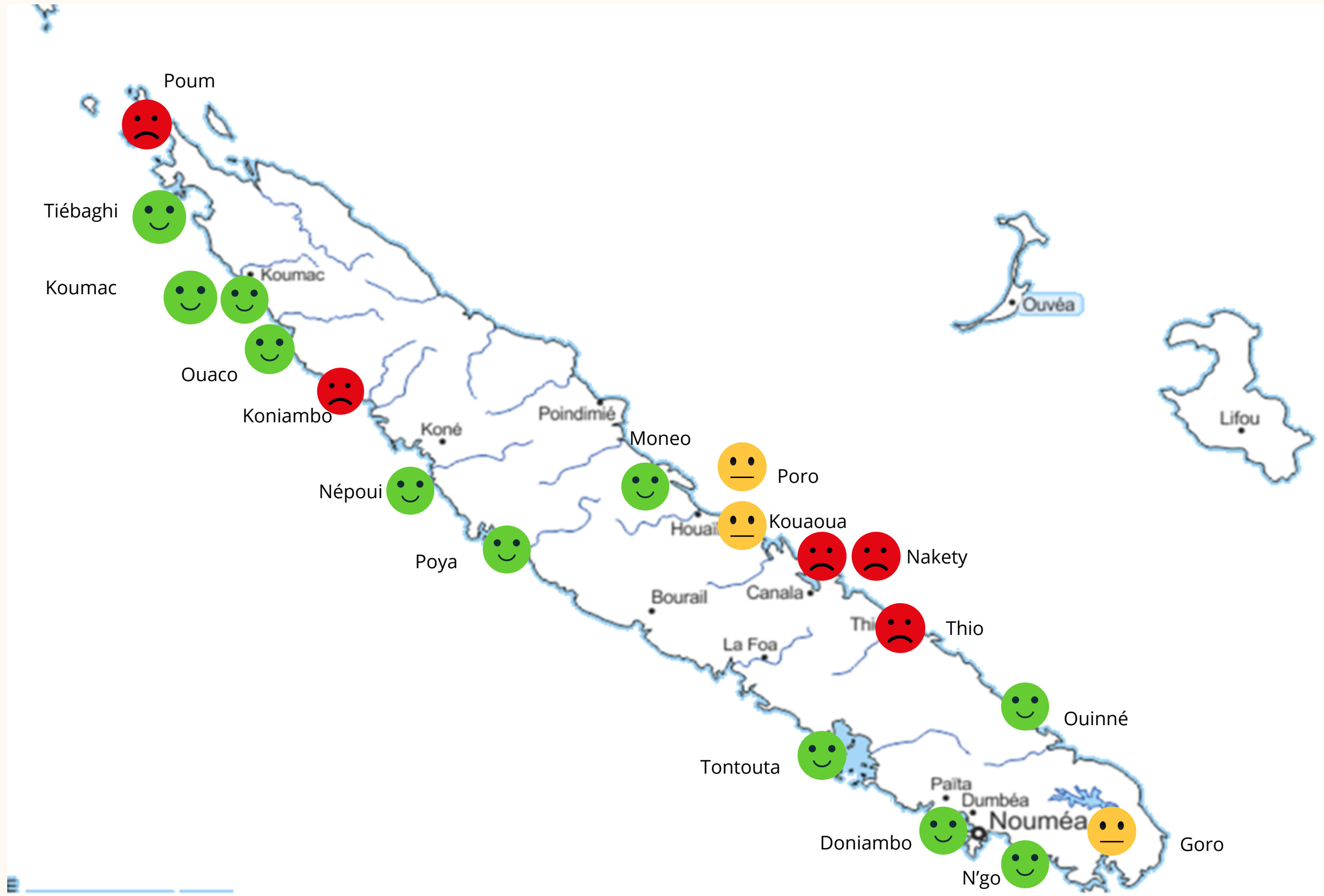
Il est partie prenante au code minier de la Nouvelle-Calédonie et siège dans diverses instances officielles (CESE, CCEM)

Les questions relatives à la métallurgie sont de la compétence du Syndicat des Industries de la Mine (SIM).

Le marché du minerais



Les mines en avril 2025



Les priorités un an après...



**Visibilité des
retombées
fiscales**



**Communication
objective**



Compétitivité



Synergie

Les droits de douane réciproques

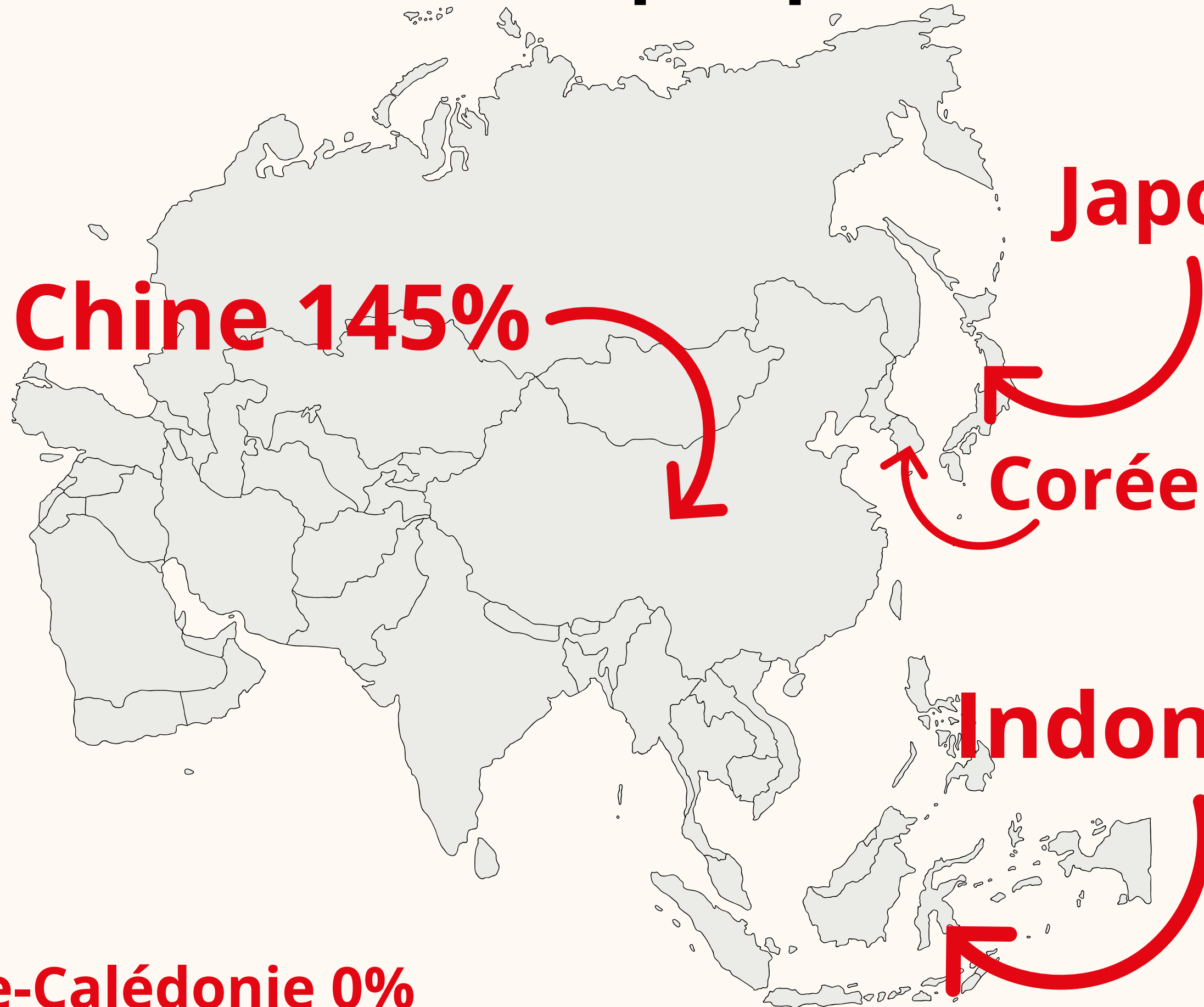
Nouvelle-Calédonie 0%

Chine 145%

Japon 24%

Corée du Sud 25%

Indonésie 32%



Les droits de douane réciproques

Conséquences immédiates



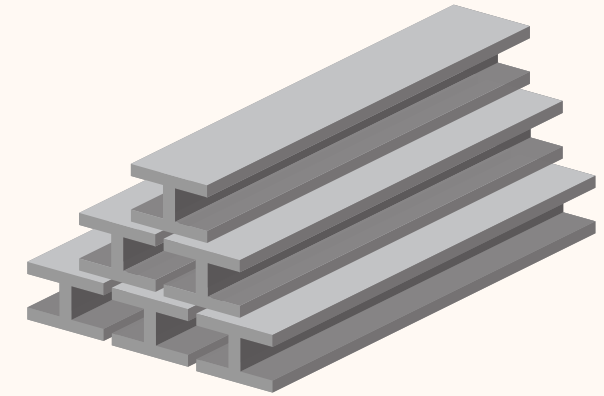
**Baisse de 4,5% du
cours de l'USD**



**Baisse de 13,1% du
cours du baril de
brut**



**Hausse du coût du
fret maritime de 3
à 10% sur les
routes asiatiques**



**Baisse du cours du
nickel au LME de
9,3 %**

Les droits de douane réciproques

Une accumulation de facteurs négatifs

- La totalité des exportations de minerai calédonien est destinée à des marchés dont les productions avalées sont lourdement taxées.
 - Les taxes sur l'acier et l'aluminium s'élèvent à 25% et sont entrées en vigueur dès le 12 mars 2025
 - Le Japon et la Corée du Sud ont déclaré vouloir entamer des discussions avec les Etats-Unis
 - 96% des exportations de nickel indonésien est destinée au marché chinois (métallurgie, batteries)
- L'industrie métallurgique chinoise (aciéries comprises) trouve ses débouchés sur son marché domestique.
 - Le dynamisme du marché domestique chinois est ralenti depuis près de deux ans.
 - La Chine importe 87% de son minerai des Philippines

Les droits de douane réciproques

Une accumulation de facteurs négatifs (suite)

- Les constructeurs chinois représentent 45% des ventes de véhicules électriques dans le monde (62% si l'on inclue les véhicules hybrides rechargeables)
- La Chine produit 56% de l'acier inoxydable dans le monde. L'Indonésie, le Japon et la Corée sont les 3ème, 4ème et 6ème premiers producteurs. A eux quatre : 71% de la production mondiale.
- L'Indonésie, le Japon et la Corée ont déclaré privilégier la voie de la négociation pour résoudre la crise des droits de douane les concernant
- Il faudra surveiller un éventuel mouvement de délocalisation de la production chinoise (notamment celle des véhicules électriques) vers l'Indonésie.

CONCLUSIONS DES TRAVAUX (12h00 – 12h30):

Hervé MARITON, ancien ministre, président de la FEDOM

Stanislas ALFONSI, secrétaire général du Haut-Commissariat de la
République en Nouvelle-Calédonie